



---

RAPPORT SUR LES

---

OPÉRATIONS EFFECTUÉES

---

EN VERTU DE LA *LOI*

---

*SUR LES ACCORDS DE*

---

*BRETTON WOODS ET*

---

*DES ACCORDS CONNEXES*

---

1999



---

**RAPPORT SUR LES**

---

**OPÉRATIONS EFFECTUÉES**

---

**EN VERTU DE LA *LOI***

---

***SUR LES ACCORDS DE***

---

***BRETTON WOODS ET***

---

***DES ACCORDS CONNEXES***

---

**1999**

Préparé par  
la Direction des finances  
et des échanges internationaux  
Mars 2000



On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution  
Ministère des Finances Canada  
300, avenue Laurier Ouest, tour Ouest, niveau P1  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5  
Canada

Téléphone : (613) 995-2855  
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse  
<http://www.fin.gc.ca/>

*This document is also available in English.*

N° de cat. : F1-28/1999F  
ISBN 0-662-84611-7



## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	5
<b>Le Fonds monétaire international</b> .....	7
Aperçu .....	7
Les avantages de l'adhésion .....	7
Les priorités du Canada au sein du FMI .....	9
Renforcement des politiques macroéconomiques dans les économies de marché émergentes .....	9
Le renforcement et la réforme des institutions financières internationales et des mécanismes internationaux .....	12
L'accroissement de la transparence et la promotion des pratiques exemplaires .....	14
Renforcement des secteurs financiers .....	18
Amélioration des activités de prévention et participation du secteur privé .....	19
Promotion de politiques sociales assurant la protection des plus pauvres et des plus vulnérables .....	20
Prêts : la situation en 1999 .....	21
La gestion des intérêts du Canada au FMI .....	22
Bureau du Canada au FMI .....	23
La participation financière du Canada .....	24
Les prochains défis .....	27
<b>La Banque mondiale</b> .....	28
Aperçu .....	28
Dans la foulée de la crise financière sur les marchés naissants .....	31
Réduire la pauvreté .....	32
Améliorer la coordination avec d'autres organismes .....	35
Autres activités de la Banque mondiale au cours de l'exercice 1999 .....	36
L'Association internationale de développement .....	41
Les priorités du Canada à la Banque mondiale .....	45
La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale .....	57
Les achats de biens et de services canadiens à la Banque mondiale .....	59
La participation financière du Canada .....	63
Les prochains défis .....	65

---

<b>Questions communes</b> .....	66
Aperçu .....	66
Le renforcement des secteurs financiers.....	66
Réduction de la dette multilatérale.....	67
<b>Annexes</b>	
1. Accords de prêt du Fonds monétaire international.....	71
2. Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement.....	73
3. Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement aux pays en développement.....	74
4. Dépenses des emprunteurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement – Biens et services canadiens.....	75
5. Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement par pays .....	77
6. Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 1999, par pays.....	82

---

## INTRODUCTION

Les institutions issues des accords de Bretton Woods – le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale – ont été fondées à l’occasion d’une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Le FMI a été créé pour promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international, encourager le commerce international et favoriser des taux élevés de croissance économique durable. Le FMI est devenu le pivot du système monétaire international. Il surveille les politiques économiques des pays membres, fournit des conseils stratégiques et offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui font face à des problèmes de balance des paiements.

La Banque mondiale a pour but de réduire la pauvreté en relevant le niveau de vie et en favorisant le développement durable dans les pays en développement. En qualité de plus importante institution de développement au monde, elle offre une aide sous diverses formes aux pays en développement, notamment des prêts et une aide technique dans le cadre de projets qui favorisent la croissance durable et la qualité de vie, ainsi que des conseils de stratégie économique structurelle. Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l’Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI) et l’Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). La BIRD et l’IDA sont couramment désignées « Banque mondiale » (la « Banque »). L’IDA est l’organisme qui aide les pays en développement les plus pauvres du monde.

Le Canada est le huitième membre en importance du Fonds et de la Banque, après les six autres pays du Groupe des Sept (G-7) et l’Arabie saoudite. Il est le sixième membre en importance de la Banque. Le Canada représente en outre l’Irlande et certains pays des Caraïbes<sup>1</sup> auprès du FMI et de la Banque. La participation formelle du Canada est autorisée en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, dont l’article 13 se lit comme suit :

« Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l’une ou l’autre chambre, un rapport d’activité pour l’année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu’elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l’obtention de biens et services canadiens. »

---

<sup>1</sup> Le Canada représente 10 pays des Caraïbes au sein du FMI : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, Dominique, la Grenade, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, de même que Saint-Vincent-et-les Grenadines. Outre ces pays, le Canada représente la Guyane auprès de la Banque mondiale.

Les sections suivantes portent sur les activités et les opérations du FMI, puis de la Banque mondiale, en 1999. La dernière section traite des questions intéressant ces deux institutions. Les annexes renferment des tableaux chiffrés et détaillés sur les activités effectuées au cours de l'année.

### ***Rôles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale***

#### ***Fonds monétaire international***

- Surveille le système monétaire international et favorise la coopération monétaire internationale.
- Favorise les relations de change ordonnées entre pays membres.
- Offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui sont aux prises avec des problèmes de balance des paiements.
- Tire principalement ses ressources financières des quotes-parts des États membres.

#### ***Banque mondiale***

- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté en investissant dans la santé et l'éducation.
- Favorise le développement économique et la réforme structurelle dans les pays en développement.
- Aide les pays en développement en finançant à long terme des projets et des programmes de développement.
- Offre une aide financière particulière aux pays en développement les plus pauvres, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement.
- Stimule l'entreprise privée dans les pays en développement, essentiellement par l'intermédiaire de sa filiale, la Société financière internationale.
- Obtient la plupart de ses ressources financières au moyen d'emprunts sur le marché obligataire international.
- Favorise les flux de capitaux et de technologie à des fins productives vers les pays en développement en encourageant l'investissement étranger au moyen d'une assurance-investissement couvrant les risques non commerciaux dans les pays en développement.

## **LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

### **Aperçu**

Puisqu'il compte beaucoup sur le commerce international, le Canada a nettement intérêt à maintenir un système monétaire international vigoureux, qui favorise la libre circulation des biens, des services et des avoirs financiers. Le FMI joue un rôle important dans le fonctionnement du système financier mondial et la croissance économique à grande échelle en aidant les pays aux prises avec des déséquilibres externes insoutenables et avec les problèmes économiques qui s'y rattachent.

### **Les avantages de l'adhésion**

L'adhésion au FMI offre des avantages particuliers :

- Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds; il élit un administrateur au sein du Conseil d'administration, lequel regroupe 24 membres. Cette représentation permet au Canada d'exercer en haut lieu une influence sur les décisions du FMI au sujet des programmes d'aide destinés à certains pays et des grandes questions stratégiques qui touchent le système financier mondial.
- Par l'examen périodique de la situation des pays membres, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macroéconomiques, dont il discute de façon régulière avec les représentants canadiens du ministère des Finances Canada, de la Banque du Canada et d'autres organismes gouvernementaux.
- Les efforts déployés par le FMI pour que les pays respectent leurs obligations, notamment celles se rapportant aux programmes appuyés par le Fonds, contribuent à assurer le remboursement des prêts bilatéraux que leur consent le Canada et l'utilisation efficace de l'aide canadienne bilatérale de développement.
- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte des intérêts aux taux du marché.
- Si le Canada éprouvait de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait demander une aide financière au FMI.

### **Les rouages du FMI**

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Il dispose de vastes ressources, qu'il offre de plusieurs façons aux pays membres pour les aider à corriger les déséquilibres provisoires de la balance des paiements.

Les pays membres fournissent au FMI des ressources dont le montant est déterminé par des quotes-parts d'après leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet de déterminer dans quelle mesure il pourra puiser dans les ressources du Fonds s'il fait face à des problèmes économiques. À la fin de 1999, l'ensemble des quotes-parts des 182 membres du FMI s'établissait à 210,2 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS)<sup>1</sup>.

Un pays membre utilise les ressources générales du FMI en achetant (opération appelée « tirage ») des devises d'autres pays membres avec sa propre monnaie (montant équivalent). Le pays membre rachète (rembourse) ses propres devises au FMI à l'aide des devises d'autres pays membres sur une période spécifiée, moyennant intérêt. Ainsi, les pays membres se font mutuellement crédit.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière peuvent recourir à une « tranche de réserve » et à quatre « tranches de crédit », dont chacune représente 25 % de leur quote-part. Une fois la première tranche de crédit utilisée, le pays membre et le FMI doivent conclure une entente portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer les problèmes de balance des paiements et à instaurer les conditions nécessaires à une croissance durable et non inflationniste.

Selon la durée prospective du problème, ces mesures font l'objet d'un accord de confirmation ou d'un mécanisme élargi de crédit. Les accords de confirmation s'échelonnent sur 12 à 18 mois, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement 3 ans. Les pays aux prises avec une crise qui risque de se propager à d'autres pays peuvent aussi obtenir une aide financière d'urgence par l'intermédiaire de la Facilité de réserve supplémentaire mise sur pied en décembre 1997. À titre de précaution supplémentaire, des lignes de crédit à titre éventuel ont été créées en février 1999 à l'intention des pays ayant adopté de saines politiques, mais qui sont néanmoins vulnérables en cas de propagation d'une crise.

Les pays membres peuvent également se prévaloir des mesures d'aide financière prévues à des fins précises, dont la Facilité de financement compensatoire et de financement pour les imprévus, qui permet d'accorder une aide financière aux pays membres aux prises avec un déficit d'exportation temporaire ou qui subissent les effets néfastes d'autres chocs externes imprévus.

Les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions de faveur dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (l'ancienne Facilité d'ajustement structurel renforcée), sous forme de prêts à faible taux d'intérêt assortis de périodes de remboursement prolongées.

<sup>1</sup> Le DTS (droit de tirage spécial) est l'unité de compte normalisée des opérations du FMI. Il représente un panier pondéré de cinq devises importantes : le dollar américain, le yen japonais, la livre sterling et les valeurs de l'euro pour le mark allemand et le franc français. À la fin de 1999, un DTS valait 1,99 \$CAN.

## **Les priorités du Canada au sein du FMI**

### **Stabilité économique et financière mondiale**

Les crises financières qui ont secoué un certain nombre d'économies de marché émergentes depuis le milieu de 1997 ont mis en lumière les faiblesses du système financier international ainsi que la nécessité de procéder à une réforme de l'architecture financière internationale. Le Canada, en coopération avec ses partenaires internationaux, a participé activement aux travaux visant à déterminer les aspects devant faire l'objet de réformes et à mettre en œuvre les changements requis. Dans le rapport qu'ils ont présenté à leurs dirigeants en juin 1999 à l'occasion du Sommet de Cologne, les ministres des Finances du G-7 recommandaient la prise de certaines mesures pour renforcer le système financier international, réduire les risques de crises financières et permettre une gestion plus efficace des crises futures. Les ministres des Finances jugeaient particulièrement importantes les réformes suivantes :

- le renforcement des politiques macroéconomiques et des systèmes financiers dans les économies de marché émergentes;
- le renforcement et la réforme des institutions financières internationales (IFI) et des mécanismes internationaux;
- l'accroissement de la transparence et la promotion des pratiques exemplaires;
- le renforcement des secteurs financiers;
- l'amélioration des activités de prévention et de gestion des crises, et la prise de mesures pour assurer la participation du secteur privé;
- la promotion de politiques sociales assurant la protection des plus pauvres et des plus vulnérables.

Le FMI demeure au centre des efforts visant à réformer l'architecture financière internationale, notamment pour ce qui est des aspects prioritaires mentionnés dans le rapport des ministres des Finances du G-7. La participation du Fonds et les priorités du Canada au regard de ces initiatives sont décrites plus en détail dans la suite du texte.

### **Renforcement des politiques macroéconomiques dans les économies de marché émergentes**

La crise financière mondiale, qui a débuté en Asie en 1997 puis s'est étendue à la Russie et au Brésil au milieu de 1998 et au début de 1999, semble terminée pour l'essentiel. Le risque de propagation des crises financières montre qu'il faut se garder de toute complaisance lorsque l'on considère les perspectives des économies émergentes, et ne pas sous-estimer le rôle des IFI dans la promotion des réformes économiques et la mobilisation d'une aide financière complémentaire pour les économies frappées par une crise.

En Asie de l'Est, plusieurs pays connaissent une reprise vigoureuse, grâce à l'aide financière internationale et à l'adoption de saines politiques monétaires, budgétaires et en matière de change. Plus particulièrement, la bonne performance de la Corée et de la Thaïlande a permis à ces deux pays de ne plus avoir besoin de se prévaloir des accords de prêt du FMI (bien que les revues des programmes se poursuivent en l'an 2000), et d'importantes réformes doivent encore être apportées au secteur financier de la Thaïlande. L'Indonésie devra sans doute faire appel à une aide accrue de la part de donateurs bilatéraux et d'IFI, car elle demeure aux prises avec un fardeau de la dette publique sans cesse croissant, une restructuration très lente du secteur financier et des entreprises, et des tensions politiques et séparatistes.

Bien que la dévaluation de la devise brésilienne au début de 1999 ait fait craindre une crise financière à l'échelle régionale, les économies d'Amérique latine ont démontré dans l'ensemble une capacité à s'adapter rapidement. Les pressions des marchés financiers ont amené quelques pays de l'Amérique latine à cesser de déterminer leur taux de change par référence à une monnaie, et toute la région a été frappée par une récession en 1999. Toutefois, la plupart des économies d'Amérique latine devraient connaître une reprise en l'an 2000, aidées en cela par une hausse du cours des produits de base et de la demande mondiale ainsi que par une augmentation des entrées de capitaux. Plusieurs pays (dont l'Argentine, le Brésil et le Chili) semblent avoir vaincu la récession au quatrième trimestre de 1999. Les perspectives pour le Brésil, notamment, sont passablement meilleures depuis que ce pays a cessé de déterminer son taux de change par référence à une monnaie – le passage à un régime de change flottant n'a pas suscité d'aussi fortes tensions à la hausse sur l'inflation que prévu.

Le Mexique n'a pas subi de retombées négatives de la dévaluation de la devise brésilienne l'an dernier, ce qui est attribuable en grande partie à l'adoption de politiques budgétaires et monétaires prudentes ainsi qu'à l'application d'un système de change flexible. La hausse récente des prix du pétrole, si elle se maintient, continuera de profiter au Mexique, qui est un important exportateur de pétrole. En 1999, le Mexique a obtenu une aide financière d'une valeur de 23,7 milliards de dollars américains, comprenant des prêts du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement, afin de se prémunir contre les pressions spéculatives associées à la campagne présidentielle (les élections devant se tenir en juillet 2000).

Par contre, certains autres pays d'Amérique latine éprouvent des difficultés financières :

- Bien que la récession semble terminée en Argentine, ce pays éprouve des besoins financiers externes considérables et devrait conclure un accord de confirmation avec le FMI au début de l'an 2000.
- La Colombie, aux prises avec la pire récession de son histoire, a contracté un emprunt de 2,7 milliards de dollars américains en vertu d'un mécanisme élargi de crédit du FMI en décembre 1999.

- L'Équateur, qui n'a pu honorer ses engagements au titre du plan Brady et des euro-obligations en 1999, est en pleine crise financière. Un nouveau gouvernement est au pouvoir depuis peu. En raison de l'agitation récente et de l'intention annoncée par le gouvernement de procéder à une dollarisation, les négociations avec le FMI concernant une éventuelle facilité de financement ont été suspendues.
- Le Venezuela, qui traverse lui aussi une récession, a connu des inondations dévastatrices en décembre 1999 et s'est informé de façon non officielle des possibilités d'aide financière de la part du FMI. On estime généralement que la devise du Venezuela, le bolivar, est surévaluée, et des réformes économiques sont absolument essentielles en vue de réduire l'important déficit budgétaire.

Dans les autres économies de marché émergentes, le FMI a joué un rôle actif, apportant une aide financière pour concourir à la stabilisation de la situation macroéconomique dans nombre de pays :

- La Turquie, qui a été frappée par deux séismes de forte magnitude durant la deuxième moitié de 1999, a dû se pencher sur ses faiblesses structurelles ainsi que sur les lacunes de sa politique budgétaire. En décembre 1999, le FMI a approuvé une aide financière totale de 4 milliards de dollars américains pour la Turquie, tandis que la Banque mondiale, qui a déjà approuvé une aide financière d'urgence de 1 milliard de dollars américains, a indiqué qu'elle accorderait un prêt additionnel de 3 milliards sur trois ans à compter du début de l'an 2000, pourvu que la Turquie poursuive son programme de réformes économiques.
- La Roumanie, qui risquait de ne pouvoir s'acquitter de ses obligations externes dont l'échéance était prévue en 1999, a obtenu 547 millions de dollars américains dans le cadre d'un accord de confirmation conclu avec le FMI en août 1999.

Enfin, la Russie a négocié un accord de financement de 4,5 milliards de dollars américains avec le FMI en juillet 1999. Quoique la situation économique ait été en général positive durant 1999, le programme a été suspendu ultérieurement durant l'année après que la Russie a été incapable de se conformer à certains repères structurels convenus. L'élection d'un nouveau parlement (la Douma), suivie de la démission du président Boris Eltsine en décembre 1999, pourrait se traduire par une plus grande coopération entre le Kremlin et la Douma. Toutefois, il faudra voir si le nouveau gouvernement, dirigé par le président en exercice, Vladimir Poutine, pourra mettre de l'avant une solide réforme.

### **Aide accordée aux économies de marché émergentes à l'instigation du FMI**

Contributions (en milliards de dollars américains)

Donateur	Russie	Mexique	Colombie	Turquie	Roumanie
FMI	4,5	4,2	2,7	4	0,5
(% de la quote part)	(56 %)	(120 %)	(255 %)	(300 %)	(39 %)
Autres IFI		8,7	4,2	4	
Donateurs bilatéraux		10,8			
Total	4,5	23,7	6,9	8	0,5

*Nota* – Bien qu'il n'y ait pas eu de nouveaux engagements du FMI, à l'endroit des pays de l'Asie de l'Est en 1999, les décaissements à la Thaïlande, à l'Indonésie, à la Corée et aux Philippines se sont poursuivis conformément aux engagements pris en 1997 et en 1998.

## **Le renforcement et la réforme des institutions financières internationales et des mécanismes internationaux**

En 1999, la communauté internationale a renforcé les IFI existantes et a comblé les lacunes relatives à d'autres accords. Le Canada a participé activement aux discussions qui ont conduit à la conclusion d'accords dans trois secteurs en vue d'assurer une approche plus ciblée et de compléter le cadre établi par les accords de Bretton Woods :

- L'organe consultatif ministériel du FMI – le Comité intérimaire – est devenu permanent et s'appelle maintenant le Comité monétaire et financier international. Il a également été convenu que ce comité serait appuyé par un groupe formé de représentants, en vue de la préparation des réunions et de la tenue de séances conjointes avec le Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale lorsque la chose est appropriée.
- Pour promouvoir la stabilité financière internationale, grâce à un meilleur échange d'information et à une coopération internationale accrue en matière de supervision et de contrôle des marchés financiers, on a mis sur pied le Forum sur la stabilité financière en avril 1999. Ce dernier est en mesure de promouvoir cet objectif, du fait qu'il réunit périodiquement de hauts fonctionnaires des ministères des Finances, des banques centrales et des organismes de surveillance du secteur financier de pays où l'on retrouve des centres financiers importants, ainsi que des représentants des organismes de surveillance internationaux, de la Banque des règlements internationaux (BRI), du FMI et de la Banque mondiale. Il a pour rôle de déterminer les lacunes en matière de réglementation des systèmes financiers et d'élaborer des solutions par rapports à ces points vulnérables.

- Le Forum a établi des groupes de travail pour se pencher sur des dossiers comme les institutions financières à forte proportion de capitaux d'emprunt, les flux de capitaux à court terme et les centres financiers extraterritoriaux. Ce dernier groupe, présidé par le surintendant des institutions financières du Canada, John Palmer, évalue l'incidence de ces centres sur la stabilité financière internationale ainsi que les progrès qu'ils ont accomplis en vue de mettre en application les normes prudentielles internationales et de se conformer aux accords sur les échanges d'information transfrontaliers. Les groupes de travail doivent faire rapport au Forum lors de sa prochaine réunion, en mars 2000. Un groupe de travail sur la mise en œuvre de normes et un groupe d'étude sur l'assurance-dépôts ont également été créés en 1999 – le groupe d'études est présidé par le président de la Société d'assurance-dépôts du Canada, Jean-Pierre Sabourin.
- Le Groupe des Vingt (G-20) a été établi à l'automne de 1999 pour permettre aux pays à qui leur taille ou leur importance stratégique confèrent un rôle particulièrement important au sein de l'économie mondiale de participer davantage aux débats sur les affaires financières internationales. Le G-20 est composé des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales de 19 pays industrialisés ou ayant une économie de marché émergente ainsi que de représentants de l'Union européenne, de la Banque centrale européenne, du FMI et de la Banque mondiale de même que de leurs comités stratégiques. Le ministre des Finances du Canada, Paul Martin, est le premier président du G-20. À la suite de la première réunion ministérielle, tenue à Berlin en décembre 1999, le ministre Martin a annoncé que le G-20 s'était entendu sur un programme ayant pour objet de réduire la vulnérabilité aux crises financières internationales. Quatre grandes priorités ont été établies :
  - l'établissement d'un inventaire complet des progrès accomplis par tous les pays membres en vue de réduire leur vulnérabilité aux crises;
  - l'évaluation par ces pays de leur observation des normes et codes internationaux en matière de transparence ou se rapportant aux politiques qui régissent le secteur financier;
  - la préparation de rapports sur l'observation des normes et codes (rapports de transparence) et d'évaluations de la stabilité des systèmes financiers par le FMI, en coopération avec la Banque mondiale;
  - l'examen des différents régimes de change et de leur rôle en vue d'amortir les effets des crises financières internationales.

Les représentants du G-20 feront rapport sur les points retenus lors de la prochaine réunion ministérielle, qui se déroulera au Canada à l'automne de 2000.

## **L'accroissement de la transparence et la promotion des pratiques exemplaires**

Pour permettre aux participants au marché de jauger les risques de façon éclairée et inciter davantage les décideurs à adopter de saines politiques, des mesures ont été prises en 1999 afin d'accroître la transparence et de promouvoir les pratiques exemplaires dans quatre secteurs : la transparence et la responsabilisation à l'égard des activités du Fonds, la communication et la publication de données, l'élaboration et la mise en application de normes internationales, et la régie publique.

### **Transparence et responsabilisation à l'égard des activités du Fonds**

La sensibilisation accrue aux activités du FMI aide le public à comprendre les rouages de cette institution. C'est pourquoi le Canada a appuyé des mesures visant à renforcer la transparence et la responsabilisation des opérations du Fonds. Ce dernier a donné suite aux préoccupations de ses membres pour ce qui est d'assurer la transparence en diffusant un plus grand nombre de renseignements sur ses activités. À cette fin, il publie des rapports sur la situation des pays, assure une plus grande couverture de ses consultations annuelles auprès de ses membres et donne accès à ses documents archivés. Ainsi, le public a maintenant accès aux documents du Conseil d'administration du FMI qui datent de plus de 5 ans ainsi qu'à d'autres documents archivés datant de plus de 20 ans. À l'instigation du Canada, le Fonds a commencé cette année à publier des résumés de son programme de travail afin de mieux faire connaître ses activités au public. De plus, il incite ses membres à publier les lettres d'intention et les documents-cadres de politique économique qui sous-tendent les programmes appuyés par le Fonds.

Depuis 1997, le FMI publie des Notes d'information à la presse (NIP) qui fournissent des renseignements sur la situation économique d'un pays membre donné et les conclusions du FMI au sujet des politiques et des perspectives de ce pays. Les NIP sont produites à la demande du pays visé, à l'issue de consultations périodiques avec le Fonds aux termes de l'article IV. La plus récente NIP visant le Canada a été publiée le 18 février 2000 (<http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2000/PN0011.HTM>). De plus en plus de pays donnent leur accord à la publication des NIP les concernant; de fait, environ 80 % des pays le font actuellement. Le FMI publie également des NIP ayant trait à des documents d'orientation et à des études économiques régionales.

Le Fonds incite également ses membres à publier les « énoncés de mission » élaborés lors des consultations annuelles qu'il mène auprès de ses membres aux termes de l'article IV. Pour préparer le rapport interne destiné au Conseil d'administration, la mission du FMI fournit souvent aux autorités un exposé de ses constatations préliminaires au moment de la clôture des discussions avec celles-ci. Certains pays, dont le Canada, publient

maintenant ces exposés. En outre, quelque 50 pays ont accepté de participer à un projet pilote prévoyant la publication volontaire des rapports internes faisant suite aux consultations menées aux termes de l'article IV. Le rapport portant sur le Canada a été publié le 18 février 2000 (<http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk&sk=3420.0>).

Le Canada a accordé beaucoup d'importance à l'établissement d'un processus indépendant d'évaluation périodique impartiale des activités du FMI. Dans ce contexte, le FMI a amorcé en 1997 un processus d'évaluation mené par des experts de l'extérieur indépendants et portant sur plusieurs aspects des programmes appuyés par la Facilité d'ajustement structurel renforcée. À la demande du Canada et d'autres pays, le FMI a publié ce rapport ainsi que des documents connexes, et il a élargi la portée du processus en invitant le public à formuler des commentaires.

Deux autres évaluations externes ont été menées en 1999 et rendues publiques. La première, qui portait sur l'efficacité générale de la surveillance des politiques des pays membres par le FMI, était dirigée par John Crow, ancien gouverneur de la Banque du Canada (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/extev/surv/index.HTM>). Les évaluateurs externes ont recommandé que les activités de surveillance du Fonds portent davantage sur les grandes questions macroéconomiques et le thème des taux de change, de même que sur la dimension internationale des politiques macroéconomiques des pays. La seconde évaluation a porté sur les activités de recherche du FMI (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/extev/res/index.HTM>). Les évaluateurs externes ont confirmé l'utilité de ces activités de recherche pour l'atteinte des objectifs du Fonds et ont formulé des recommandations afin d'améliorer la qualité des recherches du FMI, le choix de leur objet ainsi que leur diffusion.

Le représentant du Canada au sein du Conseil d'administration, Thomas A. Bernes, préside le Groupe d'évaluation des administrateurs du FMI. Ce groupe se penche sur l'expérience du Fonds en matière d'évaluation externe et prévoit présenter une recommandation au Comité monétaire et financier international, lors de la réunion de ce comité au printemps de 2000, à propos de moyens de renforcer la capacité du Fonds d'assurer une évaluation objective de ses activités, politiques et programmes.

En raison de l'intérêt croissant du public à l'égard de la situation financière du FMI et de la volonté des pays membres, dont le Canada, d'assurer une plus grande transparence de ses activités, le FMI publie depuis 1998, et ce, tout au long de l'année, des données sur ses ressources financières et sa position de liquidité, de même que des renseignements sur les comptes financiers que possèdent les pays membres au FMI.

### ***Pour obtenir des renseignements du FMI***

Un éventail de documents, notamment des fiches d'information, des communiqués, des discours, le *Bulletin du FMI*, des rapports annuels, les *Perspectives de l'économie mondiale*, des rapports par pays et des documents de travail, sont diffusés sur le site Internet du FMI, à l'adresse <http://www.imf.org/>. En outre, le Service des publications du FMI fournit une gamme de documents sur les politiques et les activités du Fonds, et sur la conjoncture financière et économique internationale :

- rapports annuels du FMI;
- *Perspectives de l'économie mondiale*;
- *Marchés internationaux des capitaux*;
- rapports par pays;
- *Statistiques financières internationales*;
- rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change;
- communiqués;
- *Bulletin du FMI*.

Le Service des publications est situé à l'adresse suivante : 700, 19th Street N.W., Washington D.C. 20431, États-Unis. Téléphone : (202) 623-7430; télécopieur : (202) 623-7201. Courrier électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org).

### **Préparation et diffusion de données**

Dans la foulée du Sommet de Halifax en 1995, le Fonds a entamé l'élaboration de nouvelles normes en matière de données pour mieux informer les marchés au sujet de l'évolution de la situation financière et économique et renforcer ses activités de surveillance. Les pays qui empruntent sur le marché financier mettent, en temps opportun, des données détaillées à la disposition du public conformément à la norme spéciale de diffusion des données établie en avril 1996. Des renseignements sur les méthodes statistiques des membres qui adhèrent à cette nouvelle norme sont affichés au tableau d'affichage des normes de diffusion, sur Internet (<http://dsbb.imf.org/>). Dans le cas du Canada, un des premiers pays à souscrire à cette norme, l'information se retrouve à l'adresse <http://dsbb.imf.org/country/cancats.htm>.

Après avoir examiné les progrès réalisés grâce à la norme spéciale de diffusion des données en 1999, le FMI a resserré la norme en exigeant la communication de renseignements complémentaires chaque mois sur les réserves de liquidités internationales et en encourageant la communication hebdomadaire des principaux avoirs de réserve. En coopération avec le Comité sur le système financier mondial (CSFM) des banques centrales des pays du Groupe des Dix (G-10), il a mis au point un nouveau modèle de

données sur les réserves de liquidités internationales. Ce modèle englobe l'information sur la valeur et la composition des avoirs de réserve, d'autres avoirs étrangers détenus par les gouvernements et les banques centrales, les dettes extérieures à court terme ainsi que les activités connexes pouvant avoir une incidence sur les réserves (par exemple, les positions sur instruments dérivés et les garanties accordées par les gouvernements au titre d'emprunts privés). La période de transition prévue pour la communication de l'information concernant le modèle se termine à la fin de mars 2000. Le Canada a été, en juillet 1999, un des premiers pays à diffuser les données complémentaires exigées par la norme élargie. De plus, le Canada publie sur une base hebdomadaire des renseignements clés sur ses réserves de liquidités internationales, ce qui va au-delà de la norme en vigueur.

## **Normes**

Le FMI participe également à l'élaboration et à la diffusion de normes internationales dans d'autres domaines. En 1998, il a adopté un code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques pour aider les pays membres à améliorer la reddition de comptes et accroître la crédibilité à l'égard de leur politique budgétaire. En 1999, le FMI a adopté un code semblable qui s'applique aux politiques monétaires et financières. Toujours en 1999, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, se fondant notamment sur les commentaires du FMI et de la Banque mondiale, a préparé une ébauche de guide pour aider les pays à mettre en application les principes fondamentaux du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace. Afin d'assurer un suivi des normes ainsi mises en application, le Forum sur la stabilité financière a établi une ébauche de recueil de normes et de pratiques exemplaires.

Les travaux ont également progressé au cours de la dernière année quant à l'utilité des activités de surveillance du Fonds en vue de superviser et d'encourager la mise en œuvre des normes et codes ayant fait l'objet d'accords internationaux. Il a été convenu que la surveillance exercée par le Fonds devait s'inscrire dans une approche modulaire englobant un vaste éventail de normes et de codes : la responsabilité du Fonds porterait sur ses principaux domaines de compétence, tandis que d'autres institutions, par exemple la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Comité de Bâle, seraient responsables de la surveillance dans d'autres domaines. Le Canada et les autres pays du G-7 ont proposé que le FMI intègre les activités de surveillance portant sur les normes au processus de consultation aux termes de l'article IV, en utilisant au besoin l'information à la disposition d'autres institutions. Le FMI a également mené des études expérimentales de cas – les rapports sur l'observation des normes et codes – qui exposent de façon concise l'observation des normes et codes internationaux par un pays donné.

## **Régie publique**

La promotion d'une saine régie publique, de la transparence et de la responsabilisation de la part des pays membres du FMI est une priorité du Canada. Le Fonds a adopté des lignes directrices en 1997 à propos de son rôle au regard des questions entourant la régie publique, et il s'efforce de mettre davantage en lumière les liens qui existent entre une piètre régie publique et une faible performance économique. Dans ce but, le Fonds peut retarder ou suspendre son soutien jusqu'à ce que les pays en cause aient apporté les correctifs appropriés. Au cours de la dernière année, le Canada a continué d'inciter le FMI à collaborer avec ses membres pour améliorer la qualité des dépenses publiques en réduisant les décaissements à des fins improductives, notamment les budgets militaires élevés, faisant ainsi place à des dépenses productives axées, par exemple, sur les soins de santé et l'éducation de base. Ainsi, en 1999, le Conseil d'administration du Fonds a encouragé le Kenya à renforcer certaines mesures prises précédemment pour améliorer la responsabilisation, renforcer la planification et la mise en œuvre des budgets, et supprimer les incitations à la corruption par la mise en application d'un plan de travail exhaustif prévoyant des mesures complémentaires afin d'améliorer la régie publique.

## **Renforcement des secteurs financiers**

Le FMI accorde une attention de plus en plus grande aux questions se rapportant au secteur financier. Il contribue à l'élaboration et à la diffusion de principes internationaux et de saines pratiques à l'égard des systèmes financiers, resserre sa surveillance des systèmes financiers nationaux et, de concert avec la Banque mondiale, appuie les réformes structurelles des secteurs financiers. Le Fonds collabore étroitement avec d'autres institutions et groupes internationaux relativement aux secteurs financiers, et sa coopération avec la Banque mondiale en 1999 a permis d'améliorer le processus de détermination des vulnérabilités éventuelles de systèmes financiers nationaux. Cette coopération est décrite plus en détail à la section « Questions communes ».

Une importante leçon découlant des récentes crises financières qui ont secoué les économies de marché émergentes est que l'ouverture du compte de capital doit se faire de façon ordonnée, progressive et selon une séquence bien établie. Les pays dont le marché financier est faible, sous-développé ou réglementé de façon inadéquate sont particulièrement vulnérables aux risques associés à la libre circulation de capitaux. À cette fin, le Canada a pressé le FMI de jouer un rôle plus important dans ce domaine, en élaborant un guide pratique afin de garantir la libéralisation ordonnée des mouvements de capitaux dans les pays en développement. L'objectif serait de codifier les pratiques exemplaires et de décrire des politiques pertinentes à l'intention des pays qui en sont à différents stades de développement.

Dans cette optique, le Fonds s'est penché en 1999 sur l'expérience acquise par des pays choisis en ce qui a trait à l'utilisation ou à la suppression de mécanismes de contrôle des capitaux. Cet examen donne à croire que, dans certains cas, les mécanismes de contrôle peuvent aider les pays à se prémunir contre les crises financières. Par contre, ces mécanismes ne sauraient se substituer à de saines politiques économiques ni au contrôle prudentiel du secteur financier. De plus, les mécanismes de contrôle des capitaux peuvent perdre de leur efficacité au fil du temps, à mesure que les participants au marché trouvent des façons de les contourner.

### **Amélioration des activités de prévention et participation du secteur privé**

À la suite des crises récentes ayant perturbé les économies de marché émergentes, un consensus s'est dégagé parmi les décideurs politiques internationaux concernant la nécessité d'une participation accrue des investisseurs privés à la prévention et au règlement des crises. Le Canada attache une grande importance à ce point. L'architecture financière internationale doit être modifiée de manière à refléter les mouvements de capitaux privés de grande envergure que l'on observe de nos jours. Jusqu'ici, la communauté internationale a généralement misé sur une aide financière substantielle de la part des institutions officielles, dont le FMI est le chef de file, pour résoudre les problèmes de balance des paiements entraînés par d'importants mouvements de capitaux. Cependant, cette approche n'est pas viable, étant donné que l'ampleur des mouvements de capitaux privés draine les ressources des institutions officielles, et elle n'est pas non plus souhaitable, car elle peut fausser l'évaluation du risque sur les marchés internationaux et donner lieu à des mouvements de capitaux excessifs et imprudents vers les économies de marché émergentes.

C'est pour cette raison que, depuis deux ans, le Canada prône l'adoption d'une méthode plus exhaustive pour prévenir et régler les crises, méthode qui prévoit notamment une participation plus active du secteur privé au processus. Le FMI joue un rôle important dans l'établissement d'un cadre opérationnel favorisant une plus grande participation du secteur privé dans ce domaine, étant donné qu'il se situe au cœur du système financier international et, surtout, qu'il dispose de différents mécanismes pouvant contribuer à régler les problèmes au titre de la balance des paiements de façon plus ordonnée et selon une démarche axée davantage sur la coopération. Les principes et modalités entourant la participation du secteur privé ont fait l'objet de discussions à un certain nombre de reprises de la part du Conseil d'administration du FMI en 1999, et l'élaboration du cadre opérationnel devrait se poursuivre au printemps de 2000.

## **Promotion de politiques sociales assurant la protection des plus pauvres et des plus vulnérables**

L'une des grandes priorités du Canada est de mieux protéger les plus pauvres et les plus vulnérables des répercussions de l'ajustement. En conjonction avec le renforcement du mécanisme de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE), et pour contribuer aux efforts internationaux de lutte contre la pauvreté, le FMI a remplacé en 1999 sa facilité de financement à des conditions de faveur, la Facilité d'ajustement structurel renforcée, par un nouveau mécanisme plus ciblé, la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Ainsi, les mesures directes de lutte contre la pauvreté joueront un rôle central dans les programmes appuyés par le FMI, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds. Afin de financer sa participation à l'initiative renforcée d'aide aux PPTTE et de continuer d'aider les pays les plus pauvres au moyen de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, le Fonds a commencé en 1999 à mettre en application diverses mesures, notamment la vente d'or hors marché, pour disposer des ressources requises. Le rôle du FMI dans ce domaine est présenté plus en détail à la section « Questions communes » ainsi que dans la partie du rapport portant sur la Banque mondiale.

### ***Ventes d'or du FMI hors marché***

Lors de la réunion annuelle de septembre 1999, les gouverneurs du FMI ont approuvé un programme de financement comportant des transferts internes, des contributions bilatérales et des ventes d'or hors marché afin de disposer des ressources requises pour acquitter le coût des mesures d'allègement de la dette prises par le Fonds et continuer de venir en aide aux pays les plus pauvres dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance – soit quelque 3,5 milliards de dollars américains.

En décembre 1999, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la vente hors marché de jusqu'à 14 millions d'onces d'or à même ses réserves ainsi que d'autres mesures destinées à financer entièrement la participation du FMI à l'initiative d'aide aux PPTTE et à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Le revenu de placement tiré des bénéfices de la vente de l'or servira à accorder un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative d'aide aux PPTTE. Le Fonds prévoit que les ventes hors marché seront terminées au printemps de 2000. Aucune portion de cet or ne fera l'objet d'une vente sur le marché libre, ce qui fait que les ventes hors marché n'auront aucun effet sur le marché mondial de l'or.

## Prêts : la situation en 1999

L'une des principales activités du Fonds consiste à fournir une aide financière à court et à moyen terme aux pays membres qui font face à des problèmes de balance des paiements, de manière à leur permettre de corriger les déséquilibres provisoires de leur balance des paiements tout en limitant le plus possible la perturbation du système monétaire international. Le soutien financier du FMI, et l'aide supplémentaire qu'il mobilise souvent auprès d'autres sources, permet aux pays de faire en douceur les ajustements économiques nécessaires.

À la fin de 1999, le FMI avait conclu des accords de prêt d'une valeur de 57,6 milliards de DTS avec 57 pays membres (annexe 1). Les tirages effectués par ces pays en 1999 ont diminué, se chiffrant à 10,8 milliards de DTS, par suite de la reprise observée dans certains pays membres après les dures crises qui ont perturbé leur économie en 1998. Bien que les prêts aient été en baisse dans le cadre de toutes les facilités en 1999, plusieurs membres ont effectué des tirages importants. Le Brésil vient au premier rang à ce chapitre, avec 3,6 milliards de DTS dans le cadre de la Facilité de réserve supplémentaire (facilité de prêt à court terme du Fonds qui est utilisée lors de crises) et 0,8 milliard de DTS aux termes d'un accord de confirmation. Pour sa part, le Mexique a reçu le montant le plus élevé dans le cadre d'un accord de confirmation, soit 1,0 milliard de DTS. Les rachats (remboursements) ont été plus élevés que les achats en 1999, ce qui est attribuable en grande partie au remboursement des importants décaissements effectués en 1998 dans le cadre de la Facilité de réserve supplémentaire.

Tableau 1  
Flux des ressources du FMI

	1998	1999
	(en milliards de DTS)	
Achats totaux	21,5	10,8
Dont :		
Accords de confirmation	12,1	7,5
Mécanismes élargis de crédit	6,3	1,9
Facilité de financement compensatoire et de financement pour les imprévus	2,2	0,7
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance	0,9	0,7
Rachats totaux	6,7	19,4
Achats nets	14,8	-8,6

Le tirage de 1,0 milliard de DTS effectué par l'Indonésie a été le plus important dans le cadre du mécanisme élargi de crédit en 1999.

Aucun pays n'a recouru aux deux facilités établies en 1999, c'est-à-dire les lignes de crédit à titre éventuel – visant à aider les pays à se prémunir contre la propagation des crises financières – et une facilité temporaire au titre de l'an 2000 – qui n'a pas servi parce que le passage à l'an 2000 n'a pas donné lieu aux problèmes que l'on anticipait.

Les prêts accordés dans le cadre de la facilité de financement à des conditions de faveur du FMI, la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, ont diminué. Le Pakistan et l'Algérie ont bénéficié d'une grande partie du 0,7 milliard de DTS versé aux termes de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour les imprévus, autre mécanisme du FMI instauré à des fins particulières et qui a été rationalisé récemment.

## **La gestion des intérêts du Canada au FMI**

Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI, et il est chargé de gérer les intérêts canadiens auprès du Fonds. Il intervient dans les dossiers du FMI par l'intermédiaire de l'administrateur du Canada au Conseil d'administration, en participant aux réunions du Comité monétaire et financier international, au printemps et à l'automne, en prononçant une allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale ainsi qu'en rencontrant périodiquement le directeur général du Fonds (on peut consulter les discours du ministre sur le site Internet du ministère des Finances, à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/>). Le gouverneur de la Banque du Canada, Gordon Thiessen, est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI. Il participe également aux réunions du Fonds, au printemps et à l'automne.

La gestion des intérêts du Canada dans le cadre des travaux permanents du FMI relève de l'administrateur, Thomas A. Bernes, qui représente le Canada au Conseil d'administration. M. Bernes est l'un des 24 membres du Conseil d'administration. Outre le Canada, il représente 11 pays (l'Irlande et 10 pays des Caraïbes), qui forment un groupe au Conseil d'administration. Ce dernier compte 12 représentants de pays en développement ou en transition et 12 représentants de pays industrialisés. À titre de principal organe décisionnel du Fonds, le Conseil d'administration tient habituellement trois réunions par semaine.

Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques que fournit le Canada à l'égard des questions soulevées au FMI et des intérêts opérationnels du Canada. En outre, la Banque du Canada collabore étroitement avec le ministère des Finances Canada pour fournir à l'administrateur du Canada des conseils sur des questions d'intérêt. Au nombre des autres ministères et organismes mis à contribution, mentionnons le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que l'Agence canadienne de développement international. Au ministère des Finances Canada, la Division de l'analyse économique et des finances internationales est expressément chargée d'effectuer des analyses et de préparer des conseils sur les questions stratégiques et les programmes

propres à certains pays, qui sont soumis au Conseil d'administration. Le ministère des Finances Canada et le Bureau de l'administrateur du Canada collaborent étroitement avec le Bureau de l'administrateur du Canada à la Banque mondiale et rencontrent fréquemment les représentants des organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes.

Le Parlement est informé des activités et des opérations des institutions issues des accords de Bretton Woods au moyen du rapport annuel sur les opérations de ces institutions, des communiqués du Comité intérimaire et du Comité du développement, et de la participation des administrateurs et fonctionnaires canadiens aux travaux des comités parlementaires.

### ***Participation du Canada aux décisions du FMI***

---

Puisque la plupart des décisions du FMI font l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (le plus souvent, en faisant circuler des mémoires énonçant sa position) ou d'influencer les autres membres par l'intermédiaire de discussions au Conseil. En 1999, le Canada a toutefois voté contre l'augmentation du traitement des administrateurs et s'est abstenu de voter sur la question de la hausse des salaires du personnel du FMI.

## **Bureau du Canada au FMI**

Outre l'administrateur, le Bureau du Canada compte deux conseillers et un adjoint technique canadiens. L'Irlande choisit l'administrateur suppléant, et les pays des Caraïbes désignent un autre conseiller.

### ***Personnel canadien du Bureau de l'administrateur***

---

Administrateur :	Thomas A. Bernes
Conseiller canadien :	Jeffrey Allen Chelsky
Conseiller canadien :	Paul Fenton
Adjoint canadien :	John Nemes
Téléphone :	(202) 623-7778
Télécopieur :	(202) 623-4712
Adresse :	11-112, 700 – 19th Street N.W., Washington D.C. 20431, États-Unis

La responsabilité principale du Bureau de l'administrateur consiste à défendre les intérêts du Canada et des autres pays représentés par le Canada au Conseil d'administration du Fonds. Le Bureau participe aux discussions du Conseil qui portent sur une vaste gamme de questions stratégiques, opérationnelles et administratives, notamment la surveillance, les demandes d'aide des pays et les examens connexes.

## **La participation financière du Canada**

La participation financière du Canada au FMI se compose principalement de sa quote-part, laquelle, par suite de la majoration récente découlant de l'entrée en vigueur de la onzième révision générale, s'établit à 6 369,2 millions de DTS, soit environ 3 % du total des quotes-parts. Cette quote-part représente un avoir mis à la disposition du Fonds et libellé en partie en dollars canadiens et en partie en devises, notamment en dollars américains ou en DTS. Ces montants en devises continuent de faire partie des réserves de change du Canada. Puisqu'elle constitue un avoir, la quote-part du Canada n'est pas comptabilisée comme une dépense dans le budget du gouvernement du Canada.

Seule une très faible partie de la quote-part du Canada en dollars canadiens est effectivement détenue en espèces par le FMI. Le reste est conservé par la Banque du Canada sous forme de billets à vue, au cas où le FMI aurait besoin de ressources additionnelles. Le Canada reçoit des intérêts sur sa quote-part lorsque le dollar canadien est utilisé pour effectuer des prêts, c'est-à-dire lorsque d'autres pays membres effectuent des tirages en dollars canadiens. En 1999, le Canada a reçu 56,2 millions de DTS en raison de sa position créditrice nette. Le Canada a également touché 2,4 millions de DTS en intérêt sur des prêts accordés au FMI en vertu des Accords généraux d'emprunt et des Nouveaux accords d'emprunt (précisions sur ces prêts présentées plus loin). Le revenu net tiré de la position créditrice nette du Canada auprès du Fonds est versé au Compte du fonds des changes du Canada et s'ajoute aux réserves de change du Canada.

Tableau 2

**Position financière du Canada au FMI**

	31 décembre 1999	31 décembre 1998
	(en millions de DTS)	
Quote-part	6 369,2	4 320,3
Réserves du Fonds en dollars canadiens	4 061,3 <sup>1</sup>	2 892,1 <sup>1</sup>
Position de réserve du Fonds	2 307,9 <sup>2</sup>	1 428,2 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> En accord avec les règlements du Fonds, ce dernier conserve au moins 0,25 % de la quote-part du Canada sous forme de dépôts en dollars canadiens auprès de la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à vue ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

<sup>2</sup> Montant que le Canada peut tirer à vue au FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant résulte à la fois de la partie de la quote-part du Canada mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période, de l'utilisation du dollar canadien dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres et de prêts consentis au FMI en vertu d'accords d'emprunt comme les Accords généraux d'emprunt et les Nouveaux accords d'emprunt. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles en devises du Canada.

**Droits de tirage spéciaux**

- Le droit de tirage spécial (DTS) est un élément des réserves de liquidités internationales créé par le FMI et alloué périodiquement à ses membres à titre de supplément de leurs réserves de devises et d'or.
- Pour procéder à une allocation générale de DTS, le Conseil des gouverneurs du FMI doit statuer sur l'existence d'un besoin mondial d'augmentation des réserves existantes.
- Les DTS ont été alloués pour la première fois aux membres en 1970. Deux autres allocations générales ont été effectuées, la plus récente en 1981. L'encours des DTS en circulation se chiffre actuellement à 21,4 milliards de DTS.
- En septembre 1997, les gouverneurs du FMI ont approuvé une allocation ponctuelle spéciale de 21,4 milliards de DTS pour s'assurer que tous les membres reçoivent une part équitable des allocations cumulatives de DTS (la modification des Statuts du FMI requise pour ratifier cette allocation n'a pas encore été approuvée par un nombre suffisant de membres).
- Le Canada a reçu des allocations totalisant 779,3 millions de DTS. En tenant compte de l'allocation ponctuelle spéciale, les allocations reçues par le Canada totaliseront 1 266,5 millions de DTS.

À la fin de l'année, le Canada détenait 383,8 millions de DTS, ce qui constitue 49,2 % de son allocation cumulative. En 1999, principalement en raison du fait que le Canada a versé un quart de la hausse de sa quote-part sous forme de DTS, la quantité de DTS qu'il détenait était inférieure à son allocation, et il a donc versé 10,3 millions de DTS à titre d'intérêts nets<sup>2</sup>.

Le deuxième compte spécial conditionnel (CSC-2) a été créé par le FMI en 1990 à titre de mesure de protection contre les pertes pouvant découler d'accords financiers conclus avec des pays qui ont mené à bien un programme d'accumulation de droits et ont effacé leurs arriérés envers le Fonds. Le financement du CSC-2 s'est effectué de façon conjointe sur un certain nombre d'années par les donateurs du FMI, sous forme de revenus en intérêts moins élevés, et par les pays débiteurs, qui paient des taux plus élevés. Étant donné que le solde du CSC-2 n'était plus requis, le FMI en a effectué le remboursement à la fin de 1999 aux pays donateurs, dont le Canada, qui a reçu 11,2 millions de DTS.

L'an dernier, conformément à ses engagements antérieurs, le Canada a versé une contribution additionnelle à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI – l'ancienne Facilité d'ajustement structurel renforcée. Cette facilité offre une aide financière assortie de conditions de faveur à des pays à faible revenu aux prises depuis longtemps avec des problèmes de balance des paiements. L'engagement du Canada à l'égard de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance prend la forme d'un prêt de 500 millions de DTS et d'une subvention d'environ 190 millions de DTS. En mars 1999, le gouvernement a annoncé que le Canada avait l'intention de prendre un engagement au titre de 200 millions de DTS supplémentaires. À la fin de 1999, les remboursements relatifs à ces accords totalisaient 460 millions de DTS sur le total de 500 millions (total qui passera à 700 millions), et les subventions représentaient 128,6 millions de DTS (sur 190 millions).

Le Canada participe également aux Accords généraux d'emprunt, mécanisme de crédit établi par le G-10 pour suppléer aux besoins de ressources du Fonds en cas de crise financière. L'engagement du Canada à l'égard des Accords généraux d'emprunt équivaut à 892,5 millions de DTS. Cette marge de crédit n'a pas été utilisée en 1999. Ainsi que cela a été indiqué précédemment, le Canada participe aussi aux Nouveaux accords d'emprunt, qui n'ont pas été utilisés en 1999. Les prêts antérieurs en vertu de ces deux accords d'emprunt ont été remboursés au Canada par le FMI en mars 1999.

---

<sup>2</sup> Lorsque les réserves de DTS d'un pays membre sont supérieures (ou inférieures) à son allocation cumulative, ce membre (ou le Fonds) touche des intérêts sur la différence.

### **Nouveaux accords d'emprunt**

---

Voici les principales caractéristiques des Nouveaux accords d'emprunt, entrés en vigueur en 1998 :

- Les pays participants consentiront des prêts au FMI lorsque ce dernier aura besoin de ressources supplémentaires pour prévenir ou corriger les insuffisances du système monétaire international ou redresser une situation exceptionnelle qui menace la stabilité du système.
- Vingt-cinq pays ont convenu de prêter jusqu'à 34 milliards de DTS (environ 68 milliards de dollars canadiens) au Fonds en cas d'urgence financière.
- La part du Canada s'établit à 4,1 %, sous forme d'un engagement à consentir des prêts non budgétaires au FMI à partir de ses réserves de liquidités internationales.
- Les Nouveaux accords d'emprunt ne remplacent pas les Accords généraux d'emprunt, qui demeureront en vigueur. Cependant, ils constituent le premier et le principal recours du FMI en cas de besoin de ressources supplémentaires.

### **Les prochains défis**

Le Fonds aura pour principal défi de veiller à ce que sa mission satisfasse aux besoins de l'économie mondiale, qui devient de plus en plus intégrée. Au fil des ans, il a fait la preuve de sa faculté d'adaptation, et son rôle au sein du système financier international doit continuer d'évoluer de façon à refléter les changements touchant l'économie mondiale. Plus particulièrement, il faut évaluer le rôle du Fonds dans un contexte caractérisé par des mouvements de capitaux privés de grande ampleur. Pour relever ces défis :

- le FMI doit déterminer comment réorienter ses activités de surveillance pour mieux prévoir, éviter et corriger les crises de liquidités et de confiance comme celles qui ont récemment touché nombre d'économies de marché émergentes. Il lui faut notamment étendre la portée de ses activités, qui doivent englober notamment la gestion de la dette extérieure, la pertinence des régimes de change, l'observation des normes et codes ainsi que la surveillance et la réglementation du secteur financier. Le Fonds doit jouer un rôle essentiel en vue de favoriser l'application des pratiques exemplaires et de superviser l'observation dans ces domaines;
- le FMI doit également envisager des moyens de s'assurer que ses programmes de prêts n'ont pas pour effet de fausser l'évaluation, par le secteur privé, des risques et des rendements en matière d'investissements internationaux. Le FMI pourrait également adopter des mesures incitatives et mettre en place des mécanismes afin de favoriser des rapports ordonnés entre les débiteurs et les bailleurs de fonds internationaux.

## LA BANQUE MONDIALE

### Aperçu

En qualité de membre de la Banque mondiale, le Canada participe de près à l'étude des grandes questions de développement au sein de la plus importante banque multilatérale de développement au monde. Avec 181 membres et des prêts et crédits consentis à 86 pays membres en développement au cours de l'exercice 1999, la Banque mondiale a une grande influence sur le développement mondial. Elle aide ses membres, qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays faisant la transition d'une économie planifiée à une économie de marché, en leur fournissant une aide à des conditions de faveur et en leur donnant accès aux marchés financiers internationaux à des fins de développement. En outre, elle fournit des conseils sur des questions stratégiques essentielles pour améliorer les perspectives de développement et la lutte à long terme contre la pauvreté de ses membres. Depuis sa création, il y a plus de 50 ans, la Banque mondiale a versé aux pays en développement des prêts d'une valeur dépassant 450 milliards de dollars américains (annexe 3).

Au cours de l'exercice 1999, la Banque mondiale s'est engagée à accorder des prêts et des crédits totalisant environ 29,0 milliards de dollars américains à ces pays (annexe 2), ce qui est légèrement supérieur au total de 28,6 milliards de l'exercice 1998. Les pays d'Asie de l'Est ont reçu le tiers de cette somme (9,7 milliards de dollars américains) et l'Amérique latine, 28 % (7,7 milliards de dollars américains). Depuis deux ans, le soutien de la Banque reflète les besoins importants des pays qui se remettent de crises financières. Toutefois, dans le cas de la Russie, l'effondrement du système bancaire et les crises économiques et politiques en cours ont eu pour effet de ralentir considérablement les décaissements. L'Afrique et l'Asie du Sud ont largement eu recours au mécanisme de financement à des conditions de faveur de la Banque, l'IDA. Ensemble, ces deux régions ont reçu près de 60 % du total des prêts consentis par l'IDA, qui visaient surtout à réduire la pauvreté. Le maintien des sanctions contre l'Inde et le Pakistan par suite des essais nucléaires effectués par ces deux pays a eu des répercussions sur le programme de prêts de la Banque. Cette dernière ne soutient que les projets à l'appui des besoins fondamentaux.

### ***Les rouages du Groupe de la Banque mondiale***

---

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la Société financière internationale (SFI).

La BIRD et l'IDA, couramment désignées « Banque mondiale », fournissent toutes deux des fonds pour la réalisation de projets d'investissement et pour des activités d'ajustement ou de réformes économiques. Cependant, la BIRD prête des fonds à des conditions commerciales légèrement au-dessus du taux d'intérêt du marché aux membres les mieux nantis, tandis que l'IDA offre des crédits sans intérêt aux membres les plus démunis. La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en fonction de sa cote de crédit triple-A. En fait, elle consent des prêts en aval à des pays emprunteurs à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'ils pourraient obtenir ailleurs. Pour sa part, l'IDA reçoit des fonds sous forme de subventions accordées par des donateurs et d'autres sources, y compris le revenu net de la Banque mondiale. En juin 1999, l'encours des prêts de la BIRD et des crédits de l'IDA totalisait 117,2 et 83,2 milliards de dollars américains respectivement.

La SFI supplée les activités de la BIRD et de l'IDA en effectuant à des conditions commerciales des placements dans des entreprises privées rentables. Elle offre des prêts directs au secteur privé, des prises de participation, la mobilisation des ressources et une aide technique. En juin 1999, l'encours des prêts et des participations de la SFI totalisait 10 milliards de dollars américains. Le mandat de l'AMGI complète celui de la SFI : l'Agence favorise les placements étrangers directs du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant des risques non commerciaux comme l'impossibilité de convertir des devises lors de conflits civils. En juin 1999, l'encours des garanties de l'AMGI s'élevait à 3,7 milliards de dollars américains.

De nombreux pays membres de la Banque mondiale continuent d'avoir d'énormes difficultés à rehausser le niveau de vie de leur population. L'aide de la Banque a été un moyen déterminant d'accroître l'autonomie de certains pays. Dans les pays qui ont instauré un climat propice, les investisseurs privés peuvent jouer un rôle important pour favoriser le financement et la croissance future. La Banque mondiale continue de jouer un rôle catalyseur de premier plan pour encourager le recours aux capitaux privés à des fins de développement.

### ***Les avantages de l'adhésion***

- La part de 3 % des voix que détient le Canada à la Banque mondiale lui confère un siège (sur 24) au Conseil d'administration de cette dernière et un siège au Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale. Le Canada peut, par l'intermédiaire tant du Conseil d'administration que des discussions à la Banque, participer directement à l'élaboration des politiques de cette dernière et à la prise de décisions touchant ses opérations. Le Canada et d'autres actionnaires conseillent la Banque dans le but ultime d'accroître la performance économique, sociale et environnementale des pays en développement.
- L'adhésion à la Banque donne l'occasion de participer aux discussions portant sur les questions relatives à la politique de développement international, qui préoccupent les Canadiens. Le Canada a été l'un des principaux intervenants lors des discussions que le Conseil d'administration a eues en 1999 en vue d'améliorer l'initiative d'aide aux PPTÉ et des discussions stratégiques en vue de resserrer le lien entre les objectifs de cette dernière initiative et ceux des efforts de réduction de la pauvreté.
- Le Canada profite du rôle de premier plan que joue la Banque pour rassembler les donateurs afin de réagir rapidement aux situations d'urgence dans divers pays à la suite d'un conflit. La Banque mondiale fournit également au Canada une tribune par l'intermédiaire de laquelle il peut conjuguer ses efforts à ceux d'autres donateurs afin d'établir un point de vue commun sur les suites à donner à la crise financière des marchés naissants. Dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, le Canada a participé de près aux efforts de la Banque afin de mobiliser des ressources destinées à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. Grâce à cette coopération, il exerce une grande influence, dépassant celle qui découle de ses programmes bilatéraux. Le Canada a également participé à la mobilisation de l'aide pour le Kosovo.
- Le Canada profite du rôle que joue la Banque mondiale au chapitre de la mobilisation des donateurs dans le cadre de groupes consultatifs pour offrir une aide à certains pays dans le besoin. Par l'intermédiaire des groupes consultatifs, les pays donateurs peuvent mieux coordonner leurs conseils stratégiques et leurs programmes opérationnels de manière à uniformiser les conseils fournis aux emprunteurs et à optimiser l'incidence de leurs opérations. L'an dernier, la Banque mondiale a participé à 38 groupes consultatifs et groupes donateurs distincts. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et d'autres donateurs profitent également du fait que la Banque coordonne d'importants programmes internationaux, comme le programme spécial d'aide à l'Afrique et le Fonds pour l'environnement mondial. On cherche maintenant à renforcer cette coordination grâce aux nouveaux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et au Cadre de développement intégré de la Banque.

### ***Les avantages de l'adhésion*** (suite)

---

- Le gouvernement canadien fait largement appel aux travaux de recherche et aux politiques de la Banque pour mieux comprendre le processus du développement international. L'accès direct aux personnel et aux compétences de la Banque accroît sensiblement l'efficacité d'une vaste gamme de programmes de l'ACDI.
- Enfin, les sociétés et les particuliers canadiens profitent d'une façon soutenue de la participation du Canada au Groupe de la Banque mondiale en ce qui touche l'approvisionnement. Au cours de l'exercice 1999, les décaissements relatifs à des biens et services canadiens ont totalisé 243 millions de dollars américains, portant le total des décaissements cumulatifs à plus de 3,8 milliards de dollars américains.

### **Dans la foulée de la crise financière sur les marchés naissants**

La crise financière mondiale qui a frappé l'Asie en 1997 pour ensuite se propager rapidement à d'autres économies de marché naissantes, dont le Brésil et la Russie, semble s'estomper. L'Asie montre les signes d'une solide reprise économique : la croissance est positive pour la première fois depuis le début de la crise; le taux d'inflation est redescendu à des niveaux modérés; les taux d'intérêt sont nettement inférieurs aux sommets de 1997 et de 1998; et les exportations sont en hausse. En 2000, l'Amérique latine devrait se remettre de la brève mais grave crise qui l'a secouée, tandis que le pire semble passé en Russie.

La crise a poussé dans la pauvreté d'importants segments de la population des pays touchés, particulièrement en Asie de l'Est, au Brésil et en Russie. En outre, en Asie de l'Est, la crise a laissé dans son sillage des millions de nouveaux pauvres, effaçant en partie deux décennies de progrès en matière de réduction de la pauvreté. Tous les pays touchés ont été aux prises avec une diminution des revenus, une propagation absolue de la pauvreté et de la malnutrition, l'érosion des services publics, des menaces pour les systèmes d'éducation et de santé, la vulnérabilité croissante des femmes et des enfants et l'augmentation de la criminalité et de la violence. La crise a également mis en évidence toute l'ampleur des réformes institutionnelles et de régie qui s'imposent. Il faut notamment renforcer les secteurs financiers nationaux, restructurer la régie des sociétés et rehausser la transparence et la responsabilisation du secteur public. C'est pourquoi la Banque a intensifié son effort en 1999 pour aborder ces problèmes.

Les perspectives de croissance à long terme de l'ensemble des pays en développement ne semblent pas très encourageantes. La Banque mondiale prévoit que la croissance dans les pays en développement entre 2002 et 2008 sera plus faible qu'au début des années 1990, avant le début de la crise

financière sur les marchés naissants. Cela pourrait retarder les progrès urgents nécessaires pour faire échec à la pauvreté. En fait, la crise financière mondiale a carrément suspendu les progrès réalisés en matière de lutte à la pauvreté au cours des années 1990. Aucun progrès n'a été enregistré depuis 1996 en ce qui a trait à la réduction du nombre de personnes vivant dans la pauvreté dans les régions en développement. En Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'objectif fixé par la communauté internationale de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté ne semble pas en voie d'être atteint.

Le recours aux ressources de la Banque s'est accru par suite de la contraction des flux de capitaux privés vers les pays en développement. Même si le pire de la crise financière semble passé, la reprise des flux de capitaux privés a été plus lente que prévue. En 1999, le montant brut des flux de capitaux privés vers les pays en développement a été inférieur de près du tiers à ce qu'il était en 1998. Ce recul, auquel s'ajoute l'érosion tendancielle des transferts provenant des organismes bilatéraux d'aide publique au développement, fait que la demande d'aide financière de la Banque mondiale a considérablement augmenté au cours de l'exercice 1999, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1998 au 30 juin 1999. La demande vise particulièrement les prêts à l'ajustement<sup>3</sup>, principal moyen utilisé par la Banque pour fournir de l'assistance aux économies en crise. Ces prêts appuient les réformes économiques et les mesures de lutte à la pauvreté. Mesurés en pourcentage de la totalité des opérations de prêts de l'IDA et de la BIRD, les prêts à l'ajustement sont passés à 53 % en 1999, contre 39 % en 1998 et 26,5 % en 1997. Près de 70 % des prêts à l'ajustement consentis en 1999 étaient axés sur la pauvreté, traduisant la nette insistance de la Banque sur la réduction des effets à court et à long terme des crises sur les pauvres.

## Réduire la pauvreté

La nature imprévisible et l'ampleur de la récente crise financière, de même que ses graves répercussions sur les conditions sociales, soulignent la nécessité de multiplier les efforts pour prévenir si possible les crises et en atténuer les conséquences sociales quand elles surviennent. Cela requiert un cadre de développement qui reconnaît l'importance des principes essentiels macroéconomiques tout en conférant un poids égal aux assises institutionnelles, sociales et structurelles. Au cours de l'exercice 1999, la Banque a pris d'importantes mesures pour aller au-delà du simple financement des projets et d'un appui réservé à des réformes stratégiques discrètes afin de s'attaquer à des questions plus générales comme le

---

<sup>3</sup> Un prêt à l'ajustement est un instrument de prêt à décaissement rapide dont se sert la Banque pour accorder un soutien au programme de réformes structurelles d'un gouvernement. Toutefois, les opérations de prêt de la Banque se composent surtout de prêts d'investissement, qui sont octroyés au cours des périodes de mise en œuvre, à moyen ou à long terme, de projets de développement particuliers.

développement humain et social, la régie et les institutions. Consciente des défis que soulève cette nouvelle approche, la Banque collabore avec les pays en développement pour doubler sa mission de développement d'une démarche plus inclusive et mieux intégrée. Cette démarche, appelée le Cadre de développement intégré, prévoit l'élaboration d'une stratégie « appartenant » aux pays en cause, axée sur une vision à long terme des résultats souhaités et reposant sur de solides partenariats entre les gouvernements, les donateurs, la société civile, le secteur privé et d'autres agents de développement. Au cours de l'exercice 1999, la Banque a lancé des projets pilotes relevant du Cadre de développement intégré dans 11 pays<sup>4</sup>, ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, où les intervenants ont amorcé un dialogue actif pour cerner les défis de développement, analyser des façons d'accroître l'efficacité du développement et renforcer les partenariats.

Dans le double but de doter le Cadre de développement intégré d'un objectif stratégique clé et de resserrer le lien entre l'allègement de la dette des pays très endettés et la réduction de la pauvreté, la Banque a proposé, avec le solide appui du Canada, d'élaborer des cadres nationaux de réduction de la pauvreté et de les articuler au moyen de nouveaux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. En décembre 1999, les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé la mise en place des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Selon des principes clés qui sous-tendent le cadre, les stratégies de réduction de la pauvreté devraient émaner des pays eux-mêmes, viser des résultats concrets en matière de réduction de la pauvreté, aborder l'ensemble des déterminants plurisectoriels des conséquences de la pauvreté, reposer sur une perspective à long terme et encadrer la coordination des mesures lancées par les partenaires du développement. Les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté seront élaborés par les autorités nationales, qui consulteront largement la population civile et d'autres intervenants. Ils décriront et diagnostiqueront les conditions de pauvreté du pays et proposeront un plan d'action à moyen terme afin d'atténuer la pauvreté et d'accélérer la croissance économique. Dans bien des cas, comme en Ouganda (voir ci-après), les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté s'appuieront sur des plans nationaux de réduction de la pauvreté qu'un pays travaille déjà à formuler et à mettre en place.

---

<sup>4</sup> Il s'agit de la Bolivie, de la Côte d'Ivoire, de la République dominicaine, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Ghana, du Kirghizistan, du Maroc, de la Roumanie, de l'Ouganda et du Vietnam.

### ***Réduction de la pauvreté en Ouganda***

En juin 1997, l'Ouganda a lancé son Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (PAEP) à la suite de consultations nationales auprès d'un large éventail d'intervenants (gouvernement central, collectivités locales, société civile et secteur privé). Le PAEP illustre bien à quoi ressemblerait un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Il établit des priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté et guide les politiques sectorielles. Des consultations poussées auprès de la société civile révèlent que le secteur public doit absolument intervenir pour assurer l'approvisionnement en eau potable, corriger les problèmes auxquels les petits agriculteurs font face, accroître la sécurité des personnes et renforcer la régie.

En 1998-1999, le gouvernement a adopté un cadre budgétaire à moyen terme compatible avec le PAEP et le principe de stabilité financière à moyen terme. Un certain nombre de ministères, dont celui des Finances, ont collaboré étroitement avec les administrations locales pour établir la répartition des crédits budgétaires. La société civile a participé au dialogue sur les priorités et les engagements de dépenses.

Le gouvernement a également établi un Fond d'action contre la pauvreté (FAP) pour accroître la transparence et le contrôle de la contribution des donateurs. Le FAP présente quatre caractéristiques déterminantes : il fait participer la société civile à la sélection des programmes et des projets, est entièrement intégré au budget, consacre 5 % de ses fonds à des activités de surveillance et fait participer à la fois la société civile et le gouvernement au contrôle des effets de ses déboursés. Par souci de strict contrôle du processus, les montants versés à chaque district par le FAP sont annoncés dans la presse. Par exemple, dans le secteur de l'éducation, les budgets des écoles sont affichés dans les bureaux des commissions scolaires. Les représentants de la société civile (organisations non gouvernementales, représentants de district, parlementaires et journalistes) se réunissent chaque trimestre avec des fonctionnaires du gouvernement central pour discuter du résultat des affectations budgétaires. Dès la première année de fonctionnement du PAEP, les dépenses sociales de l'Ouganda ont augmenté de façon substantielle, passant de 5,1 % du produit intérieur brut (PIB) en 1997-1998 à 6,1 % en 1998-1999, et ce, malgré l'érosion de l'appui des donateurs. L'Ouganda a également intensifié sa lutte contre la corruption. En 1998-1999, l'organisme de lutte à la corruption a amorcé un certain nombre d'enquêtes largement médiatisées qui ont donné lieu au renvoi de hauts fonctionnaires et à des poursuites criminelles.

Les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté viseront d'abord certains PPTE pour ensuite être progressivement étendus à tous les pays à revenu faible admissibles au financement à des conditions de faveur de la Banque mondiale et du FMI. Plusieurs pays très endettés, dont l'Ouganda, le Ghana et le Burkina Faso, ont fait des progrès dans l'élaboration de leur propre stratégie de réduction de la pauvreté. Les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté visent à encadrer l'aide des IFI et des donateurs bilatéraux, de sorte que leur succès dépend largement du renforcement de la coopération et de la coordination entre les divers intervenants.

### **Améliorer la coordination avec d'autres organismes**

En 1998, à la demande des actionnaires, la Banque et le FMI se sont livrés à une évaluation franche de leur travail conjoint et ont défini d'importantes mesures visant à améliorer leur collaboration. Ces mesures, en cours d'application, comprennent un partage plus net des responsabilités entre les institutions ainsi que la mise sur pied d'un comité de liaison de la haute direction chargé d'améliorer les travaux concertés de la Banque et du FMI auprès des organismes internationaux de surveillance. Grâce à ces liens plus étroits, le FMI a pu profiter de l'expérience de la Banque pour évaluer l'incidence à long terme en matière de développement de ses propres prêts à l'ajustement structurel. La Banque et le FMI ont collaboré de façon particulièrement étroite aux travaux critiques touchant les secteurs financiers. Ils collaborent aussi étroitement avec les gouvernements pour élaborer et exécuter un programme d'aide aux PPTE. Ces travaux sont décrits en détail à la section « Questions communes ».

Au cours de l'année écoulée, la Banque mondiale a approfondi ses partenariats avec les banques régionales de développement et d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux (y compris l'Organisation mondiale du commerce – OMC – et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).

- Un mécanisme de consultation tripartite réunissant la Banque, le FMI et la Banque asiatique de développement a été mis en place afin de coordonner les programmes en cours dans les économies asiatiques en crise.
- Pour mieux coordonner leurs activités, la Banque mondiale et les Nations Unies ont récemment mis sur pied le Groupe de Philadelphie, qui symbolise le fait que Philadelphie se trouve à mi-chemin entre Washington et New York, afin de partager leur point de vue sur des programmes de travail d'intérêt commun comme ceux touchant la politique sociale, la réduction de la pauvreté et la régie.
- Conjointement avec le FMI, la Banque, l'OMC et plusieurs organismes des Nations Unies ont élaboré un cadre intégré pour aider les pays les moins développés à participer de façon efficace au système de commerce international.

## **Autres activités de la Banque mondiale au cours de l'exercice 1999**

### **A) Appuyer les réformes institutionnelles et de régie (gouvernance)**

Il faut de solides institutions et une saine régie pour réduire la vulnérabilité des pays face aux crises. Cela favorise également l'investissement privé, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Grâce à ses prêts à l'ajustement et à ses projets d'aide technique, la Banque appuie diverses réformes du secteur public visant à améliorer la régie en rehaussant la responsabilisation et la transparence des organismes gouvernementaux. La Banque conseille également les gouvernements au sujet de l'élaboration de lois en matière de régie, y compris des mesures législatives pour faire échec à la corruption. Ce travail s'appuie sur les analyses poussées de la Banque en ce qui a trait aux processus budgétaires et à l'efficacité des institutions. En Indonésie, par exemple, la Banque collabore avec le gouvernement et les représentants de la société civile pour élaborer une stratégie détaillée de lutte à la corruption dans le secteur public.

Dans le secteur des entreprises, la Banque aide les gouvernements à développer des cadres en matière de restructuration des entreprises et de faillite, des politiques de concurrence plus rigoureuses et des réformes dans les domaines de la régie des sociétés et du droit. De concert avec le FMI, la Banque a accru son aide aux réformes du secteur financier au cours de l'exercice 1999. Ayant ajouté 50 personnes à son équipe d'experts, la Banque a aidé les gouvernements à améliorer la surveillance et la réglementation du secteur financier, à développer les marchés de capitaux et à former le personnel des organismes nationaux de réglementation. Le secteur financier a reçu environ 13 % du total des prêts à l'ajustement accordés en 1999. La Banque a en outre approuvé 18 projets autonomes d'une valeur de 2,87 milliards de dollars américains pour appuyer la réforme du secteur financier.

### **Centre de Toronto**

Sensibles au besoin de renforcer la réglementation et la surveillance des secteurs financiers dans les économies en crise, le gouvernement du Canada et la Banque mondiale annonçaient en 1997 la mise sur pied du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, à Toronto. Les principaux responsables de la surveillance et de la réglementation au sein des marchés naissants y reçoivent une formation fondée sur l'expérience. Le Centre met l'accent sur le leadership exercé dans le cadre de la fonction de surveillance et propose à cette fin des programmes pragmatiques, suivant le principe que nul enseignement ne vaut l'expérience. Le gouvernement canadien assure le financement du Centre de Toronto par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international. Au cours de l'exercice 1999, plusieurs banques canadiennes (la CIBC, la Banque Scotia, la Banque Royale du Canada et la Banque Toronto-Dominion) ont versé une aide financière au Centre de Toronto, tandis que le FMI et la Banque des règlements internationaux ont engagé des ressources financières. La Banque mondiale a continué d'appuyer financièrement le Centre en 1999. Ce dernier est établi à la Schulich School of Business de l'Université York.

En 1999, le Centre a offert avec succès quatre cours sur la surveillance des banques, qui ont attiré un éventail imposant de candidats occupant des postes de niveau élevé, relevant généralement du gouverneur ou du sous-gouverneur d'une banque centrale. Il diversifiera ses activités au cours de l'année qui vient en offrant un cours sur les valeurs mobilières, un cours sur l'assurance et trois cours sur la surveillance des banques. En février 2000, David Winfield, qui a acquis une solide expérience des enjeux du commerce international grâce à une carrière distinguée sur la scène diplomatique, a remplacé Paul Cantor au poste de directeur exécutif du Centre.

La Banque mondiale a établi un site Web pour le Centre de Toronto, à l'adresse <http://www.worldbank.org/html/fpd/tc>.

### **B) Soutien d'urgence à la suite d'un conflit**

En 1999, la Banque a fourni un soutien d'urgence appréciable à des pays dévastés par la guerre et les désastres naturels. Dans les pays qui sortent d'un conflit, ce soutien est conçu pour aider à faire la transition à la paix. À cet égard, la Banque aide les pays sortant de conflits à rebâtir leur infrastructure matérielle, à rétablir la capacité des institutions et à mettre en place des réformes économiques clés. Au cours de l'exercice 1999, de concert avec le FMI et d'autres donateurs dont le Canada, la Banque est intervenue rapidement pour organiser l'octroi d'une aide financière d'urgence aux pays touchés par la crise du Kosovo. Des travaux semblables sont en cours au Timor oriental.

### ***La Banque vient en aide aux régions qui sortent d'un conflit***

**Kosovo** : Lors des assises du Comité intérimaire et du Comité du développement d'avril 1999, les ministres des Finances et du Développement ont demandé à la Banque de coordonner, conjointement avec la Commission de l'Union européenne, l'aide internationale destinée aux pays touchés par la crise au Kosovo. En collaboration avec d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux, la Banque a organisé des conférences internationales des donateurs pour divers pays de l'Europe du Sud-Est, de même que pour le Kosovo proprement dit. L'aide fournie par la Banque à la suite d'un conflit vise à appuyer la reprise économique, à combler les besoins sociaux, à rebâtir les infrastructures matérielles et sociales et à rétablir la capacité des institutions dans la région. La Banque travaille de près avec les signataires du Pacte de la stabilité pour le Sud-Est de l'Europe afin d'analyser diverses initiatives de reconstruction.

Constituant une entité sub-fédérale au sein de la République fédérale de Yougoslavie, qui n'est pas un État membre de la Banque mondiale, le Kosovo a été l'objet d'une intervention spéciale de la Banque. Même si le Kosovo n'est pas admissible à une aide financière courante de la part de l'Association internationale de développement ou de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale a mis sur pied un fond en fiducie spécial de 25 millions de dollars américains pour des travaux de reconstruction de la capacité et des institutions au Kosovo. Ce fond est tiré à même le revenu net de la Banque mondiale pour l'exercice 1999. Une partie du fond permettra à la Mission des Nations Unies au Kosovo de constituer une administration civile. On prévoit que la fiducie recevra des crédits d'une ampleur semblable, à même les revenus nets de la Banque pour l'exercice 2000.

**Timor oriental** : La Banque mondiale a pris l'initiative de coordonner l'aide internationale destinée au Timor oriental. À la fin de l'automne de 1999, en étroite collaboration avec l'administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, la Banque a dirigé une mission dans ce nouvel État pour y combler les besoins de reconstruction et de développement. Les conclusions de la Banque ont servi de point de départ à une réunion internationale de donateurs tenue en décembre, à l'occasion de laquelle les délégués se sont engagés à fournir une aide totalisant 523,5 millions de dollars américains. Juste avant cette rencontre, la direction de la Banque mondiale a approuvé la création d'un fond spécial en fiducie de 10 millions de dollars américains, financé à même les ressources de la Banque, pour appuyer le développement et la reconstruction au Timor oriental. Les dirigeants de la Banque ont également sanctionné un prêt de 1 million de dollars américains prélevé sur le fonds fiduciaire après-conflit à titre de soutien provisoire d'ici à ce que les crédits de la fiducie soient disponibles.

La Banque est aussi intervenue rapidement lorsque le Bangladesh a été frappé en 1998 par des inondations parmi les pires de son histoire. Grâce à des crédits d'urgence de 200 millions de dollars américains, elle a aidé à préserver la stabilité macroéconomique, à réparer les éléments d'infrastructure endommagés, à renforcer la capacité du pays de se préparer en cas de désastre et à gérer les sinistres de ce genre. La Banque a également réagi rapidement aux inondations dévastatrices qui ont frappé l'Ouest de la Turquie et au tremblement de terre qui a secoué la région d'Adana dans ce même pays, en offrant une aide d'urgence par l'intermédiaire du Projet de reconstruction de 369 millions de dollars américains, qui vise à remettre en état l'infrastructure de base des collectivités et des régions rurales touchées.

### **C) L'aide aux petits États**

Les petits pays en développement font face à des défis particuliers en raison de leur petite taille : ils manquent d'institutions expertes, ont de la difficulté à réaliser des économies d'échelle au chapitre de la production et ont une capacité limitée de diversification du risque au sein de leur économie intérieure. En outre, la plupart d'entre eux sont grandement vulnérables aux catastrophes naturelles et à la volatilité des prix des produits de base sur les marchés internationaux. La perte de certains arrangements commerciaux préférentiels a aggravé leur situation. Tenant compte de ces difficultés, la Banque a entrepris, de concert avec le Secrétariat du Commonwealth, d'examiner l'efficacité des instruments actuels au sein des institutions et des processus multilatéraux du commerce et du développement, et de déterminer des politiques, des outils ou des démarches qui aideraient ces pays à relever les défis de la mondialisation. Les résultats de ces travaux devraient être présentés aux ministres dans le cadre de la réunion du Comité du développement qui se tiendra au printemps 2000.

Parmi les 175 pays en développement dans le monde, 42 sont des petits États. Comme le Canada représente 11 petits États des Caraïbes à la Banque mondiale, il a toujours veillé, avec la collaboration de ses partenaires des Caraïbes, à ce que les caractéristiques et les défis propres aux petits États soient énoncés et pris en considération comme il se doit, et il continuera de le faire. Le Canada a déployé de grands efforts afin qu'il soit tenu compte des points de vue, de l'expérience et des compétences des petits États eux-mêmes dans le cadre du processus d'élaboration des politiques.

### **D) La Banque mondiale et le commerce international**

En prévision du prochain cycle de négociations à l'OMC, la Banque a intensifié pendant l'exercice 1999 ses travaux à l'appui de la participation des pays pauvres aux négociations sur le commerce. Plusieurs projets de renforcement des capacités ont été lancés pendant l'année afin d'aider ces pays à mettre en application leurs engagements contractés dans le cadre de cycles antérieurs et à constituer une base de compétences nationales en vue de participer aux futures négociations.

Le projet de renforcement des capacités de l'OMC de 2000, une initiative de recherche et de renforcement des capacités d'une durée de trois ans, a été lancé en janvier 1999 afin d'aider les pays en développement à participer plus concrètement au prochain cycle de négociations à l'OMC. Un autre projet de renforcement des capacités a été instauré pendant l'année afin d'aider particulièrement les pays en développement au titre des négociations relatives à l'agriculture. Ces deux projets sont menés en étroite collaboration avec l'OMC et diverses autres institutions, et ils sont soutenus par divers donateurs.

La Banque a intensifié ses efforts au sein du cadre intégré, où six principaux organismes travaillent en collaboration avec les pays les moins avancés afin de coordonner leurs programmes d'aide au commerce. Le cadre intégré a comme principal objectif de veiller à ce que l'aide technique liée au commerce soit motivée par la demande et qu'elle satisfasse aux besoins établis par les pays les moins avancés. En vertu du cadre intégré, 40 des pays les moins avancés procèdent actuellement à une évaluation complète de leurs besoins. En collaborant étroitement avec toutes les parties, le cadre intégré vise à accroître l'efficacité de la prestation de l'aide technique liée au commerce.

Pendant l'exercice 1999, la Banque a mis sur pied un groupe de travail chargé d'explorer les possibilités de réduction des risques auxquels sont soumis les pays en développement qui exportent des produits de base en raison des fluctuations des prix sur les marchés mondiaux.

### **E) Culture et développement**

La Banque a officialisé sa politique opérationnelle pendant l'exercice 1999 afin de tenir compte du rôle constituant de la culture dans le développement durable. Elle veille particulièrement à ce que les investissements qu'elle appuie ne détruisent pas des sites qui font partie du patrimoine culturel et qu'ils respectent l'importance des cultures autochtones. Pendant l'année, la Banque a mis au point une trentaine de projets combinant la réalisation d'objectifs de développement durable et la mise en valeur du patrimoine culturel.

### **F) Services ruraux et urbains**

Les secteurs ruraux et urbains ont reçu 30 % du total des prêts consentis par la Banque pendant l'exercice 1999. Le développement rural est essentiel à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté visé par la Banque, étant donné que les trois quarts des personnes pauvres dans les pays en développement vivent en milieu rural. Les travaux de la Banque en matière de développement rural sont vastes et incluent la gestion durable des ressources naturelles, l'irrigation, l'aménagement des bassins fluviaux, le financement rural et la recherche agricole. En ce qui concerne ce dernier aspect, la Banque travaille avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, qui consiste en un réseau de 16 centres internationaux de recherche agricole mobilisant les meilleures compétences en matière d'agriculture au profit des pays en développement.

L'urbanisation est un autre enjeu du développement qui devient de plus en plus important. On prédit que d'ici une génération, 2,5 milliards de personnes de plus, pauvres pour la plupart, vivront en milieu urbain dans les pays en développement. S'il n'est pas réglé rapidement, le problème de la pauvreté urbaine dégènera en crise mondiale. Il s'agit là de l'essentiel du message de la stratégie instaurée par la Banque pour les administrations locales et urbaines pendant l'exercice 1999. La stratégie urbaine qui orientera les travaux de la Banque dans ce contexte est axée sur quatre volets : accroître les services aux personnes pauvres en milieu urbain, favoriser les stratégies de développement contrôlées par les villes, contribuer au renforcement des capacités des administrations locales, et renforcer les stratégies nationales de développement urbain. À la suite de ce changement de priorités, la Banque a prêté 706 millions de dollars américains en 1999 à l'appui de projets de développement urbain.

En décembre 1999, la Banque a lancé conjointement avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains/HABITAT, sous les auspices de Nelson Mandela, l'initiative Cities Alliance visant à promouvoir des stratégies de développement urbain et des travaux d'amélioration des bidonvilles. Par l'intermédiaire de l'ACDI, le Canada s'est joint à la coalition Cities Alliance, et il versera 800 000 \$ à cette initiative en 2000-2001.

## **L'Association internationale de développement**

L'IDA est le guichet des prêts concessionnels consentis par la Banque mondiale. Elle offre des prêts à long terme sans intérêt aux pays en développement les plus pauvres, dans le cadre de sa mission qui consiste à réduire la pauvreté et à améliorer la qualité de vie. Pour ce faire, elle accorde son appui à des projets qui augmentent le niveau de vie et fait la promotion d'un accès équitable aux bienfaits du développement économique.

L'IDA s'attache :

- aux résultats, afin de tirer le plus grand rendement – sous forme de développement – des rares ressources offertes;
- à la durabilité, pour obtenir des effets durables des efforts de développement dans les limites d'un cadre respectueux à long terme de l'environnement;
- à l'équité, afin d'éliminer les barrières et d'offrir des débouchés aux défavorisés.

L'IDA est surtout financée par les contributions des gouvernements des pays membres les plus riches, et ses ressources sont reconstituées tous les trois ans. Convenue en novembre 1998, la Douzième reconstitution des ressources financera des projets sur la période de trois ans amorcée en juillet 1999. Grâce au financement de cette reconstitution, l'IDA sera en mesure de consentir des prêts d'environ 20,5 milliards de dollars pendant cette période.

L'attribution des ressources de l'IDA est fonction de la mise en place de politiques appropriées dans chaque pays bénéficiaire. Dans cette optique, la Banque a mis au point un système de cotation fondé sur 20 indicateurs qui font état de la performance dans 3 grands secteurs stratégiques : la croissance durable et la réduction de la pauvreté, la réduction des inégalités et la gestion du secteur public.

### **Priorités de l'Association internationale de développement**

La lutte contre la pauvreté est la pierre angulaire des activités de développement de l'IDA. Des politiques macroéconomiques et structurelles solides, des réformes institutionnelles et une saine régie sont les conditions indispensables à une diminution durable de la pauvreté. Au cours des dernières années, l'IDA a consacré d'importantes ressources à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de ses initiatives d'aide. La participation des gouvernements, des ONG et de la société civile est capitale. La prise en charge de la question par les débiteurs et le niveau de participation des ONG et de la société civile ont augmenté de manière appréciable au cours des reconstitutions des ressources de l'IDA.

L'IDA concentre ses efforts dans les secteurs qui ont une forte incidence sur le développement. À titre d'exemple, des efforts sont en cours en vue d'améliorer les résultats obtenus par l'action de l'IDA visant à aider les pays débiteurs à formuler et à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté qui tiennent suffisamment compte du rôle des femmes dans le développement. En outre, sensible à la possibilité qu'une faible régie, y compris la corruption, puisse freiner le développement, l'IDA a intégré des facteurs de saine régie dans ses activités.

Les mesures de lutte contre la pauvreté prises au cours des dernières années par la Banque mondiale, et particulièrement par l'IDA, privilégient les prêts visant les services sociaux. L'IDA favorise particulièrement les prêts qui ciblent les pauvres, dans le cadre du Programme d'interventions ciblées (PIC). Par exemple, un projet du PIC en Algérie permet de fournir un logement abordable et des titres de biens-fonds à environ 50 000 ménages dans des secteurs à faible revenu, y compris les bidonvilles. Le projet permettra également d'offrir des services d'infrastructure de base : routes, eau potable, égouts, drainage et électricité. De 1996 à 1999, les prêts du PIC sont toujours intervenus pour plus de 50 % des prêts d'investissement de l'IDA.

Tableau 3

**Prêts de l'IDA dans le cadre du Programme d'interventions ciblées  
Exercices de 1997 à 1999**

	1997	1998	1999
Prêts de l'IDA dans le cadre du PIC (en millions de dollars américains)	1 874	3 267	3 070
En pourcentage des prêts d'investissement de l'IDA	53	54	65
En pourcentage de l'ensemble des prêts de l'IDA	41	44	45
Nombre de projets du PIC auxquels participe l'IDA	37	59	71

Une des principales conclusions de la Douzième reconstitution des ressources de l'IDA a été que ces nouvelles ressources seraient destinées à des pays qui appliquaient de saines politiques. Les ressources de la Douzième reconstitution seront concentrées dans quatre secteurs clés :

- **Investissement dans les personnes** – Les investissements privilégieront les services sociaux de base, y compris l'enseignement primaire et les services de santé, l'eau potable et l'assainissement, la nutrition et la protection sociale. Le financement répondra à des impératifs tels que faire en sorte que les enfants qui doivent travailler pour soutenir leur famille continuent à avoir accès à l'enseignement. Les prêts au secteur social continueront de constituer environ 40 % des prêts d'investissement pendant la durée de la Douzième reconstitution.
- **Promotion d'une croissance généralisée** – L'expérience en matière de développement montre clairement que la croissance économique durable et généralisée est indispensable à la lutte contre la pauvreté. L'IDA souscrit aux changements de politique et aux projets qui favorisent le rôle et la croissance du secteur privé, y compris les petites entreprises, les micro-entreprises et les petites exploitations agricoles indépendantes à l'échelle locale.
- **Appui d'une saine régie** – Une saine régie est essentielle au développement économique durable et généralisé et à l'amélioration du bien-être de l'homme. Comme expliqué ci-dessus, l'IDA a consolidé son cadre analytique pour pouvoir évaluer le rendement global en matière de politique dans les pays bénéficiaires; les normes qui en ont résulté seront prises en compte dans l'affectation des ressources de la Douzième reconstitution.
- **Protection de l'environnement** – L'IDA accordera son appui aux stratégies qui favorisent le développement durable du point de vue de l'environnement, étant donné que les effets de la pauvreté aggravent souvent ceux des dommages à l'environnement, et vice versa.

***Réussites de l'Association internationale de développement***

- Le projet de l'enseignement de base dans des régions pauvres et minoritaires en Chine profite à environ 5 millions d'enfants. Le projet soutient des activités qui permettent à des jeunes filles de gagner de l'argent pour payer leurs droits de scolarité, fournit gratuitement des livres scolaires à 55 000 jeunes filles pauvres, renforce les écoles secondaires de premier cycle pour jeunes filles dans des régions de minorités religieuses, et assure la formation de femmes à l'emploi de principal d'école.
- Au Sénégal, la portée et la qualité des services de planning familial dans les secteurs public et privé ont été sensiblement accrues. Plus de 1 000 infirmières ont reçu une formation en matière de gestion de postes de soins de santé en milieu rural.
- Le projet d'atténuation des effets de l'arsenic dans l'eau au Bangladesh aide à enrayer la contamination qui touche au moins 15 % de la population, selon les estimations.
- Au Bénin, des projets de gestion forestière ont été conçus et mis en œuvre pour 268 000 hectares de forêt et pour 320 000 personnes dans les régions forestières.
- Grâce à un projet de réfection du réseau de transport soutenu par l'IDA, 984 km de routes ont été réparés en Géorgie, ce qui a permis de réduire sensiblement le temps requis pour les déplacements dans cette région. L'entretien des routes à grande échelle couvre la plus grande partie du pays.

L'IDA reconnaît également la nécessité d'un effort particulier en Afrique – une région qui continue de poser un défi redoutable sous l'angle du développement. Nombre de pays africains pratiquent maintenant des politiques saines et connaissent des taux de croissance fortement améliorés, conditions qui offrent la possibilité d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens les plus démunis. Or les niveaux d'investissement dans ces pays sont trop faibles pour soutenir la croissance. Le maintien et la progression de leurs efforts nécessiteront un apport appréciable de la communauté internationale, tant du secteur privé que du secteur public. Afin de venir en aide aux pays d'Afrique qui se sont engagés à atténuer la pauvreté et à soutenir les réformes économiques et une croissance durable et généralisée, l'IDA entend accroître la part de ses ressources allant au continent africain jusqu'à 50 % des ressources de la Douzième reconstitution, tant que le rendement des pays particuliers le justifie.

## **Les priorités du Canada à la Banque mondiale**

### **A) Priorités du développement**

**Réduction de la pauvreté** : Malgré des progrès soutenus réalisés depuis 20 ans en vue de relever le niveau de vie partout dans le monde, plus de 3 milliards de personnes demeurent dans un état de pauvreté extrême. La crise financière des marchés naissants a miné certains des progrès réalisés, des millions de personnes ayant été plongées à nouveau dans la pauvreté au cours des trois dernières années.

Depuis longtemps, le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène internationale pour atténuer la pauvreté, et il préconise la lutte contre la pauvreté comme priorité de la Banque mondiale. À ce titre, le Canada endosse le Cadre de développement intégré aux termes duquel la Banque favorise l'application de stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays en développement. La Banque reconnaît de plus en plus que le problème de la réduction de la pauvreté ne peut être réglé en vase clos. Le développement du secteur privé, une saine régie et des politiques respectueuses de l'environnement représentent quelques-uns des facteurs qui doivent être pris en compte pour concevoir des stratégies visant à rehausser le niveau de vie des pauvres dans les pays membres.

Les évaluations de la pauvreté ont continué de concourir à la lutte contre la pauvreté de la part de la Banque l'an dernier. Cette dernière a effectué de telles évaluations dans 113 pays, lesquelles ont porté sur environ 90 % des pauvres du monde. Cependant, la qualité des données sur la pauvreté est inégale, et, pour résoudre le problème et accroître l'efficacité de ses programmes de lutte, la Banque mondiale a donné deux nouvelles orientations à son activité dans le domaine en 1998 :

- Elle a changé l'optique de ses stratégies d'aide par pays, qui fixent les grandes priorités opérationnelles de la Banque dans les pays particuliers, en substituant la formulation de stratégies d'atténuation de la pauvreté à l'analyse du phénomène.
- Elle a insisté sur l'incidence générale de ses projets sur les pauvres plutôt que de se concentrer strictement sur le nombre et la valeur des projets dans le domaine.

La Banque a également ménagé une plus grande place aux questions relevant du secteur social dans ses programmes de stabilisation macro-économique. De solides politiques macroéconomiques sont la clé qui permet de donner un élan à la croissance et, ce faisant, de réduire la pauvreté. Parallèlement, le fait d'accorder une attention suffisante aux enjeux sociaux constitue la clé du succès des objectifs de stabilisation macroéconomique et de développement durable.

Afin d'assurer une place plus prééminente à la lutte contre la pauvreté dans ses opérations, la Banque a mis sur pied en 1997 le Réseau pour la lutte contre la pauvreté et la gestion économique. Le Réseau, qui a pour tâche

### ***Les prises de position du Canada***

Les décisions du Conseil d'administration de la Banque mondiale sont normalement prises par consensus plutôt que par une mise aux voix officielle. À l'occasion, toutefois, des administrateurs n'ont pu participer au consensus du Conseil pour diverses raisons. En 1999, l'administrateur du Canada ne s'est pas rallié au consensus du Conseil à 10 reprises.

- En janvier 1999, le Canada ne s'est pas prononcé au sujet du prêt à l'ajustement structurel en une tranche unique de 350 millions de dollars américains octroyé au Pakistan, compte tenu de sa préférence pour le versement de ce prêt en deux tranches distinctes de façon que les conditions de politique économique auxquelles le prêt était assujéti soient plus efficaces. Malgré les sanctions adoptées contre le Pakistan, le Conseil a approuvé ce prêt de façon exceptionnelle, compte tenu des problèmes financiers du Pakistan.
- En mai 1999, le Canada ne s'est pas prononcé sur l'octroi d'un crédit de 7,5 millions de dollars américains au titre d'un projet de mise en valeur du patrimoine culturel en Azerbaïdjan, étant donné que le projet ne cadrerait pas bien dans le programme général de développement social du pays.
- En juillet 1999, le Canada s'est abstenu de voter sur un prêt de 60 millions de dollars américains de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et sur un crédit de 100 millions de dollars américains de l'Association internationale de développement à la Chine pour un projet de réduction de la pauvreté dans la province occidentale du Qinghai, étant donné qu'il n'y avait pas eu d'évaluations environnementales en bonne et due forme.
- En 1999, le Canada s'est opposé à trois prêts à l'Inde, et il s'est abstenu de voter sur quatre autres parce qu'il les considérait comme non conformes aux sanctions multilatérales adoptées contre l'Inde, qui restreignent le financement de la Banque aux projets à l'appui des besoins de base. Ces prêts totalisaient 250 millions de dollars américains, y compris un prêt de 210 millions de dollars américains de la BIRD pour un projet de restructuration du secteur de l'énergie et un investissement de 30 millions de dollars américains de la SFI dans un projet d'extraction houillère.

de concevoir une formule globale d'évaluation de la pauvreté, conseille les équipes de pays de la Banque sur les effets des nouveaux projets, politiques et programmes.

**Condition féminine** : Les prêts consentis par la Banque mondiale dans presque tous les secteurs incluent des activités qui profitent particulièrement aux femmes. Pendant l'exercice 1999, la Banque a adopté des mesures afin d'intégrer aux stratégies d'aide par pays les questions touchant la condition féminine. Au Bangladesh et au Sénégal, les questions touchant la condition féminine dans les domaines de la santé et de l'éducation ont été incorporées aux stratégies d'aide par pays. En général, les projets financés par la Banque

dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de l'infrastructure accordent une attention particulière à l'intégration des analyses et des mesures touchant la condition féminine. L'ACDI collabore actuellement de façon étroite avec la Banque mondiale afin d'accroître la capacité de cette dernière en matière d'égalité des sexes. Plusieurs consultations ont eu lieu à ce sujet dans la dernière année. En outre, une part de 150 000 \$ d'une subvention de 1 million de dollars accordée en 1999 par l'ACDI à l'Institut de la Banque mondiale a été réservée à l'égalité des sexes.

**Développement du secteur privé :** Le Canada favorise l'approche de plus en plus coordonnée, en matière de développement du secteur privé, qui a été observée au sein du Groupe de la Banque mondiale au cours des deux dernières années. Il est désormais établi que le secteur privé a un important rôle à jouer pour relever pratiquement tous les défis du développement, de la protection de l'environnement à l'aide à la privatisation dans les économies en transition. Ainsi, des programmes d'innovation des entreprises sont maintenant en cours dans la totalité des bureaux régionaux de la Banque. La stratégie de développement du secteur privé de la Banque cherche à favoriser le provisionnement privé de l'infrastructure. Pendant l'exercice 1999, la Banque a utilisé un vaste éventail d'outils dans cette optique – prêts à l'ajustement structurel, aide technique, prêts d'investissement, garanties et prêts aux programmes adaptables. Dans l'ensemble, quelque 16 % du total des prêts octroyés pendant l'exercice 1999 ont été réservés à l'appui de projets du secteur privé dans le domaine du transport, de l'eau et de l'assainissement, du développement urbain et des communications.

Dans le cadre d'un changement de priorités qui fait état de l'importance croissante des capitaux et des investissements privés dans les pays en développement, le Groupe de la Banque mondiale s'est restructuré afin de mieux s'adapter au secteur privé et d'élargir ses travaux liés à ce dernier. La réorganisation, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000, a renforcé le lien entre les travaux du Groupe de la Banque mondiale relatifs au secteur privé et ceux qui ont trait au développement du secteur privé et qui sont effectués par l'intermédiaire de la SFI. La réorganisation comprend l'établissement d'une nouvelle structure au sein du Groupe et l'adoption d'une nouvelle approche visant à instaurer un climat propice aux affaires et à contribuer au financement des petites et des moyennes entreprises. On a donné à une nouvelle unité combinée le mandat de coordonner les activités du Groupe de façon à diffuser les connaissances favorisant la création d'intermédiaires locaux qui contribueront à capitaliser les institutions financières locales et à assurer la formation de ces dernières au titre du financement des petites et des moyennes entreprises. La nouvelle unité, de concert avec l'accroissement des investissements de la SFI dans les intermédiaires locaux qui financent les petites entreprises, fait état d'un niveau de priorité sensiblement plus élevé de ce secteur au sein du Groupe.

La Banque recourt aussi aux **garanties** pour donner aux pays en développement un accès élargi aux marchés de capitaux internationaux et nationaux. La Banque vient compléter les produits offerts par la SFI et l'AMGI

en offrant des garanties de risque partiel et de crédit partiel pour favoriser l'investissement privé dans les projets prioritaires. Un des projets de garantie approuvés l'an dernier visait la première émission d'obligations de l'administration nationale de production de l'électricité de la Thaïlande. L'émission, qui constituait le premier crédit d'un marché naissant depuis l'effondrement de l'économie russe en août 1998, a reçu des prix de *Finance Asia* et *Euro Week*. Pendant l'exercice 1999, l'IDA a également participé pour la première fois à un projet de garantie de risque partiel prévoyant le financement d'un projet en Côte d'Ivoire aux termes duquel l'électricité sera exportée à des pays voisins. Également pendant l'exercice 1999, la Banque a instauré des garanties à l'appui de réformes qui lui permettraient de participer à des mécanismes de garantie conjointe avec d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux. Cet instrument a été appliqué pour la première fois en Argentine. L'émission par ce pays d'une obligation d'État de 1,5 milliard de dollars américains, entrée sur le marché en octobre 1999, a été soutenue par une garantie à l'appui de réformes de 250 millions de dollars américains offerte par la Banque mondiale. L'émission a reçu les prestigieux prix *International Financial Review's* de 1999 pour l'obligation d'État de l'année et pour l'obligation de l'année en Amérique latine. L'obligation a également été nommée une des « bonnes affaires de l'année » par le magazine *Institutional Investor*, et elle a reçu le prix *Investment Dealers' Digest* dans la catégorie de l'obligation de l'année pour un marché naissant.

En février 2000, la SFI a souligné son entrée dans le réseau de l'information. Elle a annoncé un investissement de 200 millions de dollars américains dans un projet, en partenariat avec l'institution japonaise SOFTBANK, qui consiste à appuyer le lancement d'entreprises Internet dans une centaine de pays en développement. On prévoit que cette initiative incitera d'autres entreprises Internet à investir et à lancer des initiatives visant à établir des centres de technologie et d'information partout dans le monde.

Les répercussions de plus en plus marquées des **opérations de microcrédit** (prêts de taille relativement faible accordés aux pauvres par des organismes locaux, comme la Grameen Bank au Bangladesh) constituent un autre exemple de l'importance du secteur privé dans le développement. Moyennant un modeste investissement, ces organismes ont aidé à rehausser les conditions de vie des pauvres, particulièrement celles des femmes, dans les pays en développement. L'effet de ces opérations est probant : on constate que les pauvres peuvent être de bons entrepreneurs et représenter de très bons risques de crédit.

Le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés (GAPD), qui comprend la Banque mondiale, le Canada et 26 autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, a été fondé en 1995. Il est chargé d'établir et de mettre en valeur des institutions durables qui offrent des services de microcrédit aux pauvres. Le GAPD a entamé la deuxième étape de son activité.

Au cours de sa première étape d'activité (1995-1998), le GAPD a accordé des subventions totalisant 26 millions de dollars américains pour appuyer les opérations de microcrédit, l'assistance technique à la formation en gestion

financière et l'élaboration de politiques de pratiques exemplaires à l'intention des fournisseurs de services de microcrédit. Les membres et les donateurs du GAPD ont pour tâche de tenir un fonds central destiné à accorder un soutien à des programmes de microcrédit dans les pays en développement. Le gouvernement du Canada a approuvé un accord de trois ans entre l'ACDI et le GAPD, d'une valeur de 1,5 million de dollars, qui est entré en vigueur en 1999.

### ***Microcrédit : le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés***

---

Pendant l'exercice 1999, le GAPD a effectué 13 nouveaux investissements dans des institutions et des programmes spéciaux de microcrédit, y compris un nouveau programme GAPD-France-Afrique de renforcement des capacités au Sénégal; un projet de soutien technique en Afrique de l'Ouest auquel participe Développement International Desjardins; et une expérience de surveillance axée sur le marché de concert avec les caisses de crédit du Guatemala. Le GAPD finance également la mise au point de normes et d'outils pratiques pour le secteur du microcrédit.

Les donateurs ont adopté les stratégies suivantes en vue de la deuxième étape de l'activité du GAPD :

- appuyer la mise en place d'institutions de microcrédit par la conception de ressources et la tenue d'activités propres à accroître les capacités dans le domaine;
- favoriser le changement des pratiques des membres du GAPD, notamment en ce qui concerne la gestion des portefeuilles de microcrédit;
- approfondir la compréhension de l'effet du microcrédit sur l'atténuation de la pauvreté;
- améliorer le cadre légal et réglementaire du microcrédit;
- faciliter la commercialisation du secteur du microcrédit.

Le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés (GAPD) cherche à accroître la capacité des institutions de microcrédit qui ont fait leurs preuves et à fournir une aide aux pauvres. La Banque mondiale a accordé 30 millions de dollars américains en vertu de la première étape de la facilité et a convenu d'octroyer 7 millions de dollars américains de plus pour la première année de la deuxième étape, jusqu'à ce qu'un engagement pluriannuel soit en place. Les donateurs bilatéraux du GAPD ont également accepté de fournir 4 millions de dollars américains de plus en contributions en 1999.

**Saine régie et corruption :** La Banque continue à insister sur l'importance d'une saine régie et à faire des progrès en la matière. Comme il est mentionné ci-dessus, les questions de régie occupent une place prépondérante dans les programmes d'ajustement de la Banque. En plus d'encourager une gestion

plus efficace des dépenses publiques des pays débiteurs et un processus décisionnel plus démocratique et ouvert, la Banque incorpore à ses propres activités des mécanismes de lutte contre la corruption. Elle a récemment modifié ses directives en matière d'adjudication de marchés de façon à ce que les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fraude ou de corruption soient exclus, temporairement ou en permanence, des projets qu'elle finance. Pendant l'année, la Banque a dénoncé publiquement plusieurs entreprises ayant participé à des activités frauduleuses.

Le Canada se préoccupe des dépenses improductives, particulièrement les dépenses militaires excessives. Il a souligné avec insistance à la Banque la nécessité que cette dernière adopte une approche péremptoire envers les pays qui augmentent leurs dépenses militaires alors qu'ils bénéficient d'aide internationale. À une époque où les ressources des donateurs sont limitées, les clients de la Banque ne peuvent guère se permettre d'effectuer des dépenses improductives. Compte tenu de ce problème, la Banque examine ses lignes directrices actuelles en effectuant un sondage au sujet des politiques et des approches de programmes des donateurs bilatéraux et autres donateurs multilatéraux. Elle demande, entre autres, de meilleurs renseignements de la part des emprunteurs au sujet des dépenses militaires globales, pour l'aider à mieux analyser ses dépenses publiques. Afin d'accroître la transparence et la responsabilisation générales des activités du secteur public, la Banque appuie, en collaboration avec le FMI, l'adoption de mesures visant à renforcer les systèmes de gestion des dépenses publiques dans les pays débiteurs. Un certain nombre de pays (la Chine, l'Afrique du Sud et la Hongrie) ont demandé à la Banque de les aider à convertir les industries de type militaire, tandis que d'autres, notamment l'Angola, le Rwanda et le Cambodge, lui ont demandé de l'aide pour la démobilisation et la démilitarisation.

Les décisions de l'IDA concernant les prêts se fondent de plus en plus sur la volonté de l'État emprunteur de réduire les dépenses improductives.

L'Institut de la Banque mondiale<sup>5</sup> est un mécanisme important de formation à la régie et aux mesures de lutte contre la corruption. Il met à profit son programme de réforme du secteur public afin de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la corruption pour ceux qui demandent l'appui direct de la Banque à cet égard. La demande augmente rapidement, la Banque ayant reçu plus de 30 demandes. L'Institut a aidé des pays comme la Bolivie, le Chili, l'Éthiopie, le Nicaragua, l'Ouganda et l'Ukraine à procéder à une analyse approfondie des faiblesses des politiques et des institutions qui se traduisent par la corruption, et il a élargi la participation de groupes de la société civile en vue de concevoir des stratégies pour combattre la corruption.

---

<sup>5</sup> En mars 1999, la Banque a voulu accroître l'efficacité de ses programmes d'enseignement et de formation et a donc fusionné l'Institut de développement économique avec le Centre de formation continue et de perfectionnement des cadres, pour former l'Institut de la Banque mondiale.

Pour ce qui est de la régie, l'Institut entretient des rapports étroits avec d'autres organismes internationaux comme Transparency International et le Centre parlementaire du Canada.

**Développement durable respectueux de l'environnement :** Il y a longtemps que le gouvernement du Canada, de pair avec les ONG canadiennes, presse la Banque de mieux intégrer à ses opérations les questions liées à l'environnement. Il appuie nettement les initiatives récentes de la Banque dans ce domaine. La création du poste de vice-président à l'environnement et au développement durable, en 1993, a servi cet objectif. Au cours de l'exercice 1999, la Banque a approuvé des prêts de 540 millions de dollars américains à 11 projets environnementaux autonomes. Elle a aussi approuvé 17 projets dont les facteurs environnementaux étaient prépondérants, dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau et du développement urbain. Ces derniers avaient une valeur de 690 millions de dollars américains. En plus de son portefeuille de projets environnementaux, la Banque exige que chaque projet qui bénéficie de son soutien soit écologiquement viable. Les évaluations environnementales, qui font l'objet d'échanges avec le public, visent à mettre à l'épreuve les dispositions environnementales de chacun des projets de la Banque. Au cours de l'exercice 1999, la Banque a également adopté des mesures visant à élargir les évaluations environnementales du niveau du projet à celui du secteur. Cela signifie qu'à l'avenir, l'examen des grandes stratégies d'un secteur dans le domaine de l'agriculture et du développement urbain, par exemple, sera axé sur les répercussions que peuvent avoir ces stratégies sur l'environnement.

La valeur cumulée des projets environnementaux actifs financés depuis 1986 (y compris les investissements allant à la réduction de la pollution, à la protection des écosystèmes et à la mise en place d'une capacité de gestion environnementale) a plafonné au cours de l'exercice 1999, pour s'établir à 11,1 milliards de dollars américains, après avoir progressé de façon marquée pendant plusieurs années. Ce plafonnement témoigne de l'achèvement de plusieurs des premiers projets dans le secteur.

Il faut souligner les travaux de plus en plus importants de la Banque, en coopération avec d'autres intervenants, sur la question du **changement climatique**. On reconnaît maintenant que des mesures de portée mondiale sont requises pour résoudre ce problème, et la Banque a redoublé d'ardeur pour aider ses pays membres à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Au cours de l'exercice 1999, les responsables du fonds en fiducie de la Banque pour les projets de protection de la couche d'ozone (établi dans le contexte du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal) ont approuvé une proposition de 150 millions de dollars américains (à étaler sur 11 ans, en commençant par une tranche de 20 millions en 1999) afin de réduire les émissions et de fermer toutes les usines de production de chlorofluorocarbures (CFC) en Chine – un des plus importants progrès du Protocole de Montréal et de son Fonds. Le projet permettra d'éliminer la production d'environ 45 000 tonnes de CFC sur 11 ans, soit environ 60 % de la production de CFC dans les pays en développement, ou près de 45 % de

la production mondiale. Le Fonds multilatéral a en outre approuvé pendant l'année des projets semblables en Argentine, en Colombie, en Inde, en Indonésie, en Jordanie, au Pakistan, en Thaïlande et en Turquie. En tenant compte de ces nouvelles initiatives, les fonds affectés à des projets de réduction des gaz à effet de serre en 1999 s'élèvent à environ 60,8 millions de dollars américains (près de 14 millions de plus que l'objectif). Les fonds cumulatifs approuvés à ce titre à la fin de 1999 atteignent maintenant 351,68 millions de dollars américains.

La Banque s'est également employée à concevoir un cadre d'échange d'émissions de gaz carbonique au moyen du processus de la Conférence des parties à la Convention sur les changements climatiques. Elle a lancé un Fonds prototype pour le carbone (FPC) en janvier 2000.

### ***La Banque mondiale lance le Fonds prototype pour le carbone***

En janvier 2000, la Banque mondiale a lancé le FPC, financé par les gouvernements et le secteur privé. Ce fonds constitue le premier mécanisme d'échange des émissions commerciales de carbone. Dans son budget de 2000, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il affecterait jusqu'à 20 millions de dollars au FPC. Celui-ci investira dans des technologies plus propres dans les pays en développement et les économies en transition, contribuant ainsi à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces réductions d'émissions seront ensuite transférées aux partenaires financiers du Fonds sous forme de certificats. Tous les intervenants en bénéficieront :

- les pays pauvres auront accès à des technologies écologiques en plus de toucher le produit de la vente des réductions d'émissions;
- les partenaires financiers pourront réduire leurs émissions à peu de frais, ce qui les aidera à faire honneur à leurs engagements en vertu du Protocole de Kyoto;
- l'environnement s'en portera mieux parce que le Fonds versera des crédits aux pays pauvres pour leur permettre d'adopter des technologies plus propres et plus efficaces.

À compter d'avril 2000, la Banque investira le capital du FPC dans des projets axés sur les technologies de l'énergie renouvelable – comme l'énergie éolienne, l'énergie produite par les petites centrales hydroélectriques et l'énergie verte – qui ne seraient pas rentables en l'absence du produit de la vente des réductions d'émissions au FPC. Une vingtaine de pays en développement songent à lancer des projets dans le cadre du FPC.

La Banque poursuit également ses travaux pour la mise en place du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Au 30 juin 1999, les attributions au FEM effectuées par le Groupe de la Banque mondiale avaient atteint 1,06 milliard de dollars. Le FEM, qui œuvre dans plus de 80 pays, appuie 124 projets et 18 subventions à des activités « habilitantes » pour aider les pays à s'acquitter de leurs obligations en matière de dénombrement et de rapports en vertu de la Convention sur la biodiversité. Au cours de l'année, le conseil du FEM a approuvé un plan de travail visant 28 projets d'investissement de nature courante. Le Conseil d'administration a approuvé 13 nouvelles initiatives totalisant plus de 136 millions de dollars américains.

## **B) Transparence et responsabilisation**

La transparence et la responsabilisation sont essentielles à la durabilité des opérations du Groupe de la Banque. Le Canada défend fermement une politique d'ouverture accrue à la Banque. Cette dernière a réagi aux préoccupations des actionnaires en publiant un plus grand nombre de documents sur les opérations de la BIRD, de l'IDA et de la SFI. Les documents jadis confidentiels sur les stratégies d'aide par pays sont maintenant publiés à la demande des gouvernements visés.

La transparence requiert également **une meilleure consultation des bénéficiaires**. Le Canada et d'autres donateurs ont pressé la Banque et les pays débiteurs de trouver des façons d'améliorer la consultation des populations locales – tant la société civile que les ONG – dans les pays bénéficiaires, non seulement pour la conception ou l'exécution des projets, mais aussi pour l'élaboration d'importants documents d'orientation, comme les stratégies d'aide par pays. Soucieux de veiller à ce que la Banque rende des comptes à ses clients, le Canada a été l'un des principaux promoteurs des activités du **Groupe d'inspection**. Jim MacNeill, un Canadien, en préside les travaux à l'heure actuelle. La Banque a été le premier organisme multilatéral à mettre sur pied un groupe indépendant chargé de recueillir les plaintes de l'extérieur. Tout groupe susceptible d'être touché par un projet qu'appuie la Banque peut demander au Groupe d'inspection de vérifier si cette dernière s'est conformée à ses politiques et procédures. Depuis sa création en 1994, le Groupe a reçu 20 demandes d'enquête officielles. Il a été saisi de trois demandes d'enquête au cours de l'exercice 1999, et il a recommandé qu'une enquête soit tenue en Chine. Cette enquête visait un projet controversé de 160 millions de dollars américains axé dans les provinces de Gansu et du Qinghai, dans l'Ouest de la Chine, et dans la Région autonome de la Mongolie intérieure. Plusieurs administrateurs, dont celui du Canada, qui s'est abstenu de voter, s'inquiétaient des répercussions écologiques et sociales du projet, plus particulièrement dans la province du Qinghai. Le projet a été approuvé à la condition que le Groupe d'inspection procède à une enquête complète afin de recommander des façons de renforcer et d'améliorer ce projet.

### ***Pour obtenir des renseignements de la Banque mondiale***

Le Centre d'information publique de la Banque mondiale, qui a ouvert ses portes au début de 1994, offre une vaste gamme de documents de la Banque, y compris :

- des documents d'information sur les projets;
- des rapports d'évaluation des projets (approuvés par le Conseil d'administration);
- des documents de travail économiques et sectoriels d'envergure nationale, et des documents d'orientation sectoriels;
- le rapport annuel et le *Rapport sur le développement dans le monde*;
- le *Résumé mensuel des opérations* et les *Débouchés d'affaires internationaux*;
- des fiches de renseignements sur l'environnement, des évaluations et des analyses environnementales, et des plans d'action axés sur l'environnement;
- des tableaux de la dette mondiale;
- des précis du service d'évaluation des opérations.

Le Centre d'information est situé au  
1776 G Street N.W., Washington D.C. 20433, États-Unis.

Téléphone : (202) 458-5454.

Télécopieur : (202) 522-1500.

Courrier électronique : [pic@worldbank.org](mailto:pic@worldbank.org) .

On peut aussi obtenir des renseignements à jour sur Internet, à l'adresse  
<http://www.worldbank.org/html/pic/PIC.html>.

## **C) Accroître l'efficacité de la Banque mondiale**

**Évaluation de l'efficacité de l'aide :** En novembre 1998, le service des études économiques de la Banque a publié une étude clé sur l'efficacité de l'aide au développement international. Les auteurs de l'étude ont conclu que l'aide extérieure a réussi dans une large mesure à soulager la pauvreté dans les pays qui appliquent de saines politiques de gestion économique et dont les institutions gouvernementales sont solides.<sup>6</sup>

Selon l'étude, en augmentant de 10 milliards de dollars américains par année l'aide aux pays affichant une bonne performance, on pourrait faire sortir de la pauvreté 25 millions de personnes supplémentaires. De plus, chaque dollar d'aide extérieure accordée aux pays performants se traduit par un investissement de 2 \$ supplémentaires, puisque l'aide contribue à faire augmenter la confiance du secteur privé et permet la mise en place des

<sup>6</sup> *Évaluer l'aide – Ses succès, ses échecs... Les raisons*, Études stratégiques de la Banque mondiale, 1998. On peut consulter le texte intégral du rapport sur le site Web de la Banque mondiale, à l'adresse <http://www.worldbank.org/research/aid/aidtoc.html>.

services publics dont les investisseurs ont besoin. Par contre, l'étude confirme que l'aide extérieure accordée aux pays mal gouvernés et qui n'ont pas une politique économique saine n'était pas particulièrement efficace; les sommes élevées accordées au titre de l'aide extérieure n'ont pas réussi à hausser de façon marquée le niveau de vie des habitants de ces pays. Le principe selon lequel on peut contourner les effets d'une politique inadéquate et d'un climat peu propice en orientant l'aide extérieure vers des activités particulières (comme la santé et l'éducation) n'a pas pu être corroboré.

La Banque récompense de plus en plus les bonnes performances. L'attribution des fonds de l'IDA s'effectue désormais sur la base d'un critère de performance. L'effet est particulièrement évident au chapitre des prêts de la Banque destinés à l'Afrique. Pour la première fois, en Inde, la Banque privilégie les États qui mettent en place des réformes en y concentrant son aide. Cela a d'ailleurs incité plusieurs États à accélérer les réformes. Afin de contrôler de façon valable la performance des pays, la Banque insiste sur l'intégration d'indicateurs des résultats axés sur la pauvreté pour mesurer les résultats réels des initiatives. Les retombées sont axées sur la pauvreté, et les indicateurs ont notamment trait à la malnutrition chez les enfants et à la mortalité infantile et maternelle.

L'efficacité des opérations de la Banque constitue depuis longtemps un important objectif du Canada, mais elle ne se limite pas à des mesures de compression budgétaire et d'économie. Elle nécessite l'établissement de priorités claires et une prestation efficace des services. La Banque doit œuvrer dans les secteurs où son aide est requise et où elle détient un avantage comparatif évident. Elle doit réexaminer son rôle dans les domaines où le secteur privé ou d'autres banques multilatérales de développement sont mieux placés pour offrir de l'aide.

En 1997, la Banque a commencé à mettre en œuvre son Programme stratégique triennal. En vertu de ce programme de vastes réformes, le président James D. Wolfensohn s'est engagé à axer les travaux de la Banque sur la mise en œuvre, la qualité et l'efficacité des projets aux fins du développement plutôt que sur l'élaboration et l'approbation de projets. À l'appui de son Programme stratégique, la Banque a mené un examen de la rentabilité, de concert avec KPMG, qui a recommandé d'importants changements des procédures internes et de l'effectif de la Banque.

La Banque a fait d'importants progrès dans la réalisation des objectifs de son Programme stratégique en vue d'offrir, de manière plus efficace, des services de plus grande qualité. Elle a amorcé un important redéploiement de son effectif pour se rapprocher des clients et rendre son aide plus efficace. À l'heure actuelle, environ 24 administrateurs nationaux sont à l'œuvre sur le terrain, contre à peine 3 il y a 2 ans. Il convient également de signaler les progrès en vue d'encourager la prise en charge locale des projets et de l'élaboration des stratégies. Par exemple, en préparant la stratégie d'aide par pays pour l'Indonésie, la Banque a mené d'intenses discussions sur les questions de corruption et de régie avec des représentants de la société civile et d'autres intervenants pendant plus de 18 mois. Ces échanges ont été constructifs, tout comme les résultats.

Au cours de l'exercice 1999, la Banque a intensifié ses efforts pour améliorer l'efficacité du développement en insistant de nouveau sur la qualité de son portefeuille de projets. Elle a exercé une plus grande vigilance aux étapes de préparation et de surveillance des projets. L'insistance sur les résultats a été accrue. Il en résulte une nette amélioration de la qualité du portefeuille de projets de la Banque : 77 % des projets ont été menés à bien, comparativement à 65-70 % entre 1990 et 1996. En outre, au cours de l'exercice 1999, la Banque est parvenue à réduire de moitié le temps de préparation des projets et à en abaisser le coût du tiers par rapport à il y a cinq ans.

#### **D) Participation de la société civile et des organisations non gouvernementales au processus décisionnel**

Le président Wolfensohn a été le principal catalyseur du programme de sensibilisation de la Banque auprès des ONG; il a particulièrement insisté sur l'importance d'intensifier les partenariats avec les groupes de l'extérieur. C'est ainsi que le taux de participation des ONG aux activités appuyées par la Banque a continué de progresser. Au cours de l'exercice 1999, les ONG ont participé, d'une manière ou d'une autre, à plus de 50 % des projets de la Banque visant l'ensemble des grands secteurs. En outre, les ONG ont pris une part active aux discussions stratégiques de la Banque : les trois quarts des stratégies d'aide par pays, préparées au cours des exercices 1998 et 1999, comprenaient des consultations auprès des ONG et de la société civile. Les ONG ont également participé de façon constructive aux délibérations stratégiques de la Banque et du FMI sur l'établissement de liens entre l'aide aux PPTE et l'objectif de réduire la pauvreté. Deux ONG canadiennes, l'Institut Nord-Sud et l'Initiative de Halifax, ont participé aux consultations sur l'aide aux PPTE. La participation des ONG a continué de s'accroître lors de la crise financière au sein des marchés naissants. Des ONG et des représentants de la société civile des pays touchés ont rencontré des cadres de la Banque à Manille en 1999 pour discuter des répercussions de la crise économique sur les pauvres.

L'une des principales tribunes pour la poursuite du dialogue est le Comité Banque mondiale – ONG, composé de hauts dirigeants de la Banque et de 26 responsables d'ONG, dont 15 représentent des pays en développement. Le représentant du Canada au sein de ce comité est Mario Lavoie, du projet international de coopération des ONG. En 1999, le Comité s'est doté d'une structure plus décentralisée en créant six groupes de travail régionaux qui seront mieux à même de cerner les questions d'intérêt régional et d'exécuter des stratégies propices à une coopération efficace. Au cours de l'année écoulée, le groupe a formulé des propositions pour élargir le dialogue entre les ONG et la Banque. Il proposait notamment d'inciter le personnel de la Banque à retenir les services d'ONG établissant des mécanismes de consultation plus transparents et à s'efforcer davantage de mobiliser les intervenants dès les premières étapes des travaux d'élaboration des politiques et des projets.

Au Canada, les ONG ont participé à des réunions et à des conférences interministérielles périodiques sur la dette multilatérale, l'environnement, l'IDA et l'Afrique. Cet exercice de consultation a permis à tous les intéressés de

faire avancer les intérêts du Canada au sein de la Banque. Le gouvernement du Canada a grandement bénéficié de l'expertise et des conseils des ONG canadiennes en ce qui concerne une vaste gamme de questions de développement. Grâce à cette collaboration avec le gouvernement, les opinions des ONG canadiennes ont contribué à façonner la position du Canada dans les débats de la Banque mondiale sur les projets et les politiques.

## **La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale**

En qualité de gouverneur du Canada à la Banque mondiale, le ministre des Finances, Paul Martin, assure la gestion des intérêts du Canada auprès de cette institution. Le ministre Martin exerce son influence par le truchement d'échanges aux réunions du Comité du développement et aux assemblées annuelles et lors de rencontres avec le président de la Banque. Par exemple, lors des assemblées annuelles de 1998, les gouverneurs se sont penchés sur les moyens d'aider les pays touchés par la crise financière au sein des marchés naissants, et ont discuté des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative visant à aider les pays pauvres et les plus démunis aux prises avec une dette insoutenable, grâce à l'initiative d'aide aux PPTTE (voir ci-dessus), ainsi que des moyens à prendre pour améliorer la coopération entre la Banque et le FMI. Le ministère des Finances consulte largement le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'ACDI dans l'élaboration des politiques canadiennes en ce qui a trait aux questions qui intéressent la Banque. Le président de l'ACDI, Len Good, est le gouverneur suppléant du Canada à la Banque mondiale.

Le gouverneur confie la gestion courante des divers intérêts du Canada à l'administratrice. Il s'agit actuellement de Terrie O'Leary, qui a été élue en octobre 1998. M<sup>me</sup> O'Leary représente le Canada et d'autres pays (l'Irlande et 11 pays des Caraïbes) au Conseil d'administration. Celui-ci compte actuellement 24 administrateurs, dont 12 représentent des pays en développement et les 12 autres, des pays industrialisés.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver formellement l'ensemble des prêts, des crédits, des projets et des politiques de la Banque, de discuter des stratégies d'aide par pays et de fournir au besoin des conseils aux dirigeants de la Banque.

L'une des plus importantes tâches de M<sup>me</sup> O'Leary consiste à superviser l'administration et les dépenses de la Banque en siégeant au comité budgétaire du Conseil d'administration. M<sup>me</sup> O'Leary est au nombre des huit membres de ce comité, chargé d'approuver le budget administratif de la Banque. Outre leur rôle de supervision des activités administratives et des dépenses de la Banque, les membres du comité budgétaire délibèrent longuement sur le volume d'opérations de financement prévues de la Banque. Le comité budgétaire a également joué un rôle important dans l'élaboration du Programme stratégique en 1997, qui énonçait une série de vastes réformes internes visant à améliorer l'efficacité de la Banque. Il continuera de jouer un

rôle important dans l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Programme stratégique. En juin 1999, le comité budgétaire a recommandé au Conseil d'administration d'approuver un budget administratif de 400 millions de dollars américains pour l'exercice 2000 afin d'exécuter les travaux prévus dans le cadre de la dernière année du Programme stratégique.

### **Bureau du Canada à la Banque mondiale**

Au cours de l'année, le Bureau a continué d'appuyer les activités du Centre de commerce mondial de Montréal et du Saskatchewan Trade Export Partnership, qui ont organisé des missions commerciales auprès des institutions financières internationales à Washington pour permettre aux entreprises canadiennes de comprendre les rouages des institutions financières internationales et de cerner des occasions d'affaires. Au cours du dernier exercice, plus de 500 représentants des milieux d'affaires ont rendu visite au Bureau et beaucoup d'autres ont été sensibilisés aux débouchés d'affaires qu'offre la Banque mondiale en participant à des conférences et à des ateliers partout au Canada.

Le Bureau a également aidé l'Institut de la Banque mondiale à mettre sur pied un cours en gestion urbaine qui a été offert à Toronto du 2 au 14 mai 1999. Le Canada en a profité pour mettre en évidence ses compétences en la matière.

### **Organisation du Bureau**

Outre l'administratrice, le Bureau compte deux conseillers canadiens et deux adjoints administratifs. Ces représentants demeurent en constante communication avec le gouvernement du Canada, non seulement avec le ministère des Finances, mais aussi avec l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques du Canada et les achemine à l'administratrice, qui les transmet par la suite à la direction de la Banque.

#### ***Structure du Bureau***

Administratrice :	Terrie O'Leary
Conseillère canadienne :	Kathryn Hollifield
Conseiller canadien :	François Pagé
Adjoint canadien :	John Sinclair
Adjoint canadien :	Gilles René
Téléphone :	(202) 458-0082; télécopieur : (202) 477-4155
Adresse :	MC-12-175, 1818 H St. N.W., Washington D.C. 20433, États-Unis toleary@worldbank.org jkarolczuk@worldbank.org

Au-delà des activités formelles susmentionnées, le Bureau constitue un précieux intermédiaire entre la Banque et les intervenants du Canada, qu'il s'agisse de particuliers, d'ONG, d'organismes fédéraux et provinciaux, d'associations, du milieu universitaire ou de parlementaires.

L'un des principaux rôles du Bureau consiste à fournir de l'aide aux Canadiens et aux gens d'affaires du Canada. Les conseillers canadiens en matière d'achats, de même que l'Ambassade du Canada à Washington, facilitent la diffusion de conseils et de renseignements sur les rapports avec la Banque (détails ci-dessous). Le service des affaires étrangères de la Banque (<http://www.worldbank.org/html/extdr/gen.htm>) constitue un autre point de contact pour le Canada.

## **Les achats de biens et de services canadiens à la Banque mondiale**

Les sociétés et les experts-conseils canadiens fournissent souvent des biens, du matériel ou des services dans le cadre de projets financés par la Banque. Les compétences du Canada dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, du génie, des ressources humaines, de la santé, de l'éducation, des télécommunications, des services financiers et des transports se traduisent par des débouchés d'affaires pour les entreprises canadiennes prenant part à des projets dans des pays en développement partout dans le monde.

Au cours de l'exercice 1999, bon nombre d'entreprises canadiennes ont continué de profiter de l'adhésion du Canada à la Banque mondiale en ayant accès à des débouchés d'achats en vertu de prêts financés par cette dernière. Au cours de cet exercice, les décaissements à des sociétés canadiennes pour la fourniture de biens et la prestation de services en vertu de prêts relatifs aux projets de la Banque ont atteint 106 millions de dollars américains. Par ailleurs, la Banque estime que 137 millions de dollars américains ont été versés aux entreprises canadiennes pour des achats en vertu de prêts à l'ajustement structurel, portant ainsi à 243 millions le total des décaissements de la Banque en faveur de sociétés canadiennes au cours de l'exercice 1999.

Pour la première fois, le Canada vient au troisième rang pour l'ampleur des contrats de ses sociétés d'experts-conseils à l'égard des projets financés par la Banque, après les États-Unis et le Royaume-Uni. Les marchés accordés à des cabinets d'experts-conseils canadiens ont totalisé plus de 50 millions de dollars américains, ce qui représente 7 % de l'ensemble des décaissements. Les marchés accordés à cet égard au Canada visent plus de 40 pays, et plus particulièrement le Bénin, le Burkina Faso, la Chine, la Croatie, le Niger, le Togo et l'Ouganda.

Le secteur des transports a été une importante source de débouchés pour des entreprises comme SNC Lavalin Inc., Lea International, Tecsub International, Canarail et CPCS Transcom Ltd. La société

Bombardier Inc. a obtenu un marché évalué à plus de 22 millions de dollars américains pour la fourniture d'hydravions à la Croatie. Acres International Ltd., Berocan International et Agra System Ltd. ont obtenu des contrats dans le secteur de l'énergie. Certaines sociétés comme Price Waterhouse, Gervais Gagnon & Associés, Régie Inc. et E. Farell Consulting ont participé activement à des projets de privatisation et de réforme de la réglementation.

Compte tenu des opérations effectuées au cours de l'exercice 1999, les décaissements cumulatifs à des sociétés canadiennes totalisent 3,6 milliards de dollars américains. La Banque a également examiné et accordé en 1999 à des entreprises canadiennes des marchés évalués à près de 81 millions de dollars américains, soit 10 % de plus qu'en 1998.

### **Activités des fonds de fiducie**

Les fonds de fiducie pour services de conseils appuyés par l'ACDI et gérés par la Banque représentent une autre source importante de fonds visant à accroître la participation du Canada à des projets de la Banque. Ces fonds sont utilisés pour présenter de nouveaux experts-conseils à la Banque et encourager cette dernière à mener des activités dans des secteurs prioritaires pour le Canada. En juin 1995, l'ACDI a conclu une nouvelle entente avec la Banque mondiale, le Co-financing, Technical Assistance and Consultant Trust Fund Framework Agreement, pour régir tous ses accords de fonds de fiducie avec la Banque. Au sein du Groupe de la Banque mondiale, l'ACDI fournit actuellement le financement des fonds de fiducie à la Banque mondiale, à la SFI, à l'Institut de la Banque mondiale de même qu'au Fonds pour l'environnement mondial, qui est sous l'égide de la Banque mondiale. Ces fonds se sont directement traduits par des marchés pour des entreprises canadiennes dans les domaines de l'étude de faisabilité, de l'évaluation et de la conception de projets de développement.

En janvier 1999, l'ACDI a prorogé pour cinq ans son fonds en fiducie de 1 million de dollars par année avec l'Institut de la Banque mondiale. Ce mécanisme permet à l'Institut de profiter de l'expertise du Canada dans la préparation et l'exécution de ses programmes de formation dans les pays admissibles à l'aide publique au développement du Canada. Par le truchement de consultations annuelles entre l'ACDI et l'Institut, des crédits sont affectés à un certain nombre de programmes de ce dernier – habituellement cinq ou six programmes clés – en fonction de leur complémentarité avec les priorités du Canada et de la mobilisation de partenaires canadiens. En outre, le Programme d'aide pour l'Europe centrale et de l'Est de l'ACDI a versé directement 880 000 \$ à un programme de colloques sur la réforme des politiques sociales offert par l'Institut aux décideurs de l'ancienne Union soviétique.

Après avoir évalué plusieurs de ses fonds en fiducie à l'automne de 1999, l'ACDI a amorcé un remaniement de la plupart d'entre eux en consultation avec d'autres intervenants comme le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère des Finances. Un nouvel accord cadre

avec la Banque mondiale sera ensuite mis en place. Ce nouveau mécanisme continuera d'appuyer les experts-conseils canadiens participant au recensement, à la préparation et à l'exécution de projets financés par la Banque. L'ACDI et Environnement Canada ont également négocié avec la Banque la création du Fonds canadien de fiducie pour services de conseils pour l'environnement mondial. Pour plus de renseignements sur ces fonds et d'autres fonds de fiducie canadiens auprès de la Banque, communiquer avec Marie Stamp, conseillère commerciale à l'Ambassade du Canada à Washington, par téléphone, au (202) 682-7719, ou télécopieur, au (202) 682-7789, ou François Pagé, conseiller canadien du Bureau de l'administratrice, par téléphone, au (202) 458-0082, ou télécopieur, au (202) 477-4155.

### **Réussites de sociétés canadiennes**

---

Les sociétés canadiennes continuent de profiter des activités de financement et de mobilisation de capitaux du Groupe de la Banque mondiale. Certaines sociétés canadiennes œuvrant dans des secteurs clés ont commencé à collaborer avec le Groupe. Ainsi, au cours de l'exercice 1999 :

- Envista Technologies, de la Sakatchewan, a obtenu un marché de 1,1 million de dollars américains pour installer un système d'information sur l'environnement à Bogota, en Colombie, dans le cadre d'un programme mixte des Nations Unies et de la Banque mondiale.
- Clifton Associates, également de la Sakatchewan, a été retenue par la division minière de la Banque mondiale pour l'exécution d'évaluation environnementale précise des sites d'entreposage des résidus d'uranium au Kirghizistan.
- De concert avec Développement des ressources humaines Canada, l'Association des collèges communautaires du Canada a obtenu un marché de 3 millions de dollars américains pour fournir une aide technique à la National Agency for Employment and Vocational Training, en Roumanie.

### **Société financière internationale**

La SFI joue un rôle de plus en plus important dans les activités de développement du secteur privé du Groupe de la Banque. À titre d'organe du Groupe de la Banque qui connaît la croissance la plus rapide, elle a également attiré l'attention des sociétés et des institutions financières canadiennes qui désirent effectuer des placements directs sur de nouveaux marchés. Vu son mandat à titre d'organisme du secteur privé et ses préoccupations face à la confidentialité commerciale des investisseurs et des clients, la SFI ne fait pas rapport en détail des chiffres relatifs aux achats comme le font la BIRD et l'IDA.

L'une des fonctions essentielles de la SFI consiste à mobiliser des capitaux et des conseils spécialisés à l'appui des projets du secteur privé sur les nouveaux marchés. La SFI s'est avérée très utile pour les institutions financières canadiennes et les sociétés canadiennes dont les compétences sont particulièrement adaptées à ces marchés. En mars 1999, une délégation de la SFI a assisté à un dîner annuel de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, à Calgary. Les cadres supérieurs de la SFI ont pu ainsi établir d'étroits rapports avec les principales entreprises pétrolières et gazières canadiennes et les mettre au courant des possibilités de financement par l'intermédiaire de la Société.

L'un des plus importants projets de la SFI au milieu des années 1990 a été la réintégration des institutions financières canadiennes (en général, les banques commerciales) au programme de financement consorsial de la SFI. Cet important programme permet de mobiliser des fonds privés pour des projets de la SFI et donne à des institutions financières la possibilité d'investir dans des marchés nouveaux. En investissant aux côtés de la SFI, les institutions financières qui prennent part au programme de financement consorsial ont accès à de nouveaux clients éventuels et à des actifs à rendement élevé et, en raison de la présence de la SFI comme investisseur dans ces projets, elles jouissent d'une certaine protection contre les risques politiques. À la fin de l'exercice 1999, les institutions financières canadiennes avaient fourni quelque 363 millions de dollars américains pour le financement conjoint de projets de la SFI.

La crise financière a obligé la SFI, comme les autres institutions de développement international, à apporter certains changements importants. Partout dans les pays en développement, la demande de capitaux privés à long terme demeure supérieure à l'offre. Cette situation est surtout attribuable au fait que les prêteurs se retirent des marchés risqués. Même les entreprises de pays considérés comme n'ayant plus besoin des programmes de la SFI se tournent de nouveau vers elle et d'autres institutions multilatérales pour demander de l'aide. Ces entreprises cherchent un appui financier, mais surtout un soutien technique pour les aider dans leur restructuration.

La SFI doit également s'assurer que, malgré la demande massive, elle n'oublie pas les pays les moins développés, comme ceux d'Afrique subsaharienne. Dans le contexte actuel de la mondialisation, la SFI a un rôle plus important que jamais à jouer dans les pays les plus démunis. Avec l'aide de l'IDA, la SFI s'emploiera à concevoir des programmes permettant d'assurer des services financiers aux entreprises de taille très petite, petite ou moyenne et de renforcer l'infrastructure financière pour mobiliser et répartir l'épargne intérieure. La SFI s'efforcera également d'établir une infrastructure matérielle grâce à de nouveaux investissements et à la privatisation, en mobilisant des capitaux intérieurs et étrangers.

## **Découvrir les débouchés**

Les entreprises, les institutions et les organismes canadiens souhaitant exploiter des marchés créés dans le cadre de projets financés par la Banque sont invités à participer à des séances d'information qui ont lieu le premier jeudi de chaque mois au siège de la Banque à Washington.

Par l'intermédiaire du Bureau de liaison avec les institutions financières internationales, au (202) 682-7719, l'Ambassade du Canada à Washington et le Bureau de l'administratrice canadienne à la Banque mondiale, au (202) 458-0082, aident les entreprises et les experts-conseils du Canada à participer à des projets financés par la Banque mondiale. Les débouchés ne manquent pas, qu'il s'agisse de construire une centrale hydroélectrique en Chine, de réaliser une évaluation environnementale au Pérou ou de mener à bien une réforme des institutions juridiques et judiciaires en Russie. Le Bureau de liaison avec les institutions financières internationales et le Bureau de l'administratrice canadienne à la Banque mondiale invitent les entreprises canadiennes désireuses de soumissionner des marchés à communiquer avec eux.

## **La participation financière du Canada**

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement**

Le Canada fournit environ 3 % du capital de la BIRD. La part de cette contribution qui doit être libérée est relativement modeste : elle représente environ 6 % du total, mais à peine 3 % de la plus récente contribution. Le reste est exigible à vue dans le cas peu probable où la BIRD le réclamerait à ses pays membres. La BIRD reconstitue périodiquement ses fonds au moyen d'une augmentation générale du capital (AGC). La plus récente augmentation (AGC III) effectuée en 1988, s'établissait à 76,5 milliards de dollars américains. Le Canada s'est vu attribuer 19 655 nouvelles actions évaluées à 2,37 milliards de dollars américains. La fraction libérée de ces actions équivaut à 71,1 millions de dollars américains. Ces actions ont été souscrites sur une période de cinq ans terminée en 1993. Au 30 juin 1999, l'ensemble des souscriptions du Canada au capital-actions de la BIRD s'élevait à 5,403 milliards de dollars américains (44 795 actions) dont 334,5 millions de dollars américains avaient été libérés.

### **Association internationale de développement**

En novembre 1998, les donateurs ont convenu de la Douzième reconstitution des fonds de l'IDA totalisant 20,5 milliards de dollars américains, ce qui permettra de financer le programme de prêts de l'IDA sur une période de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2002.

Le Canada a conservé la même quote-part qu'en vertu de l'accord IDA 11, soit 3,75 % des contributions des donateurs, à un coût total de 607 millions de dollars canadiens. Pour respecter ces obligations, le Canada émettra un billet à vue par année en 1999, en 2000 et en 2001. Chacun de ces billets est

ensuite encaissé sur six ans. À la fin de l'exercice 1999, les contributions cumulatives du Canada à l'IDA (souscriptions et contributions confondues) équivalaient à 4,222 milliards de dollars américains.

### **Société financière internationale**

Le gouvernement du Canada appuie fermement les programmes de soutien technique et de services consultatifs de la SFI. Il a fourni près de 23 millions de dollars américains pour le financement de ses activités. Au cours de l'exercice 1999, la contribution du Canada à ces programmes a été de 0,5 million de dollars américains. L'appui que le Canada accorde à ces programmes a renforcé la capacité de la SFI d'étendre ses travaux dans les pays où le climat commercial est défavorable, d'entreprendre d'importants travaux de renforcement de l'infrastructure juridique et réglementaire et d'aider ces pays à mettre sur pied des institutions privées efficaces régissant les marchés financiers. À la fin de l'exercice 1999, les contributions cumulatives du Canada à la SFI s'établissaient à 81,346 millions de dollars américains.

### **Agence multilatérale de garantie des investissements**

L'AMGI a été mise sur pied en 1988 pour favoriser l'investissement étranger direct dans les pays en développement, en mettant les investisseurs à l'abri de certains risques non commerciaux. Elle adopte une approche commerciale.

Le 31 mars 1998, le Conseil d'administration de l'AMGI a convenu d'un cadre d'augmentation général du capital. Le montant de l'augmentation sera de 850 millions de dollars américains qui seront répartis en 78 559 actions du capital-actions. De ce montant, 17,65 % seront libérés et 82,35 % seront exigibles à vue. La période de souscription, au cours de laquelle la partie libérée sera fournie, sera de trois ans.

En vertu de l'augmentation générale du capital, le Canada recevra 2 260 actions supplémentaires, la partie libérée équivalant à 4 315 990 \$US et la partie exigible à vue, à 20 137 210 \$US. La contribution libérée du Canada à l'AMGI est non budgétaire. La quote-part du Canada demeurera à 2,87 % du capital de l'AMGI.

Le 12 février 1999, l'AMGI a fait une annonce importante : elle fera passer de 50 à 110 millions de dollars américains le montant de la protection contre les risques politiques qu'elle peut offrir pour l'investissement étranger direct dans un projet, et de 250 à 350 millions de dollars américains sa limite par pays. Les investisseurs pourront ainsi avoir accès à des niveaux de protection contre les risques plus élevés dans les 127 pays où l'AMGI mène des activités.

## **Les prochains défis**

L'importance relative de la Banque mondiale comme organisme de financement des pays en développement augmente en période de crise financière. Les flux de capitaux privés dans les pays en développement sont passés de 44 milliards de dollars américains en 1990 à plus de 250 milliards en 1997, mais ont pourtant chuté de façon appréciable à la suite de la crise financière au sein des marchés naissants. Par ailleurs, ces flux de capitaux privés n'ont jamais été répartis de façon équitable. Le principal défi de la Banque consistera donc à trouver des moyens novateurs de satisfaire aux besoins de plus en plus divers des clients, parmi lesquels quelques-uns seulement ont accès à des capitaux privés plus abondants.

La Banque jouera un rôle clé dans les efforts déployés par la communauté internationale pour prévenir les crises financières. Ses activités visant à renforcer les secteurs financiers, à améliorer la régie des sociétés et à rehausser la transparence et la responsabilisation des activités du secteur privé aideront de façon particulière à mettre en place les structures institutionnelles nécessaires pour mieux résister aux crises futures.

La Banque aura d'autres défis à relever au cours de la prochaine année. Comme il a été mentionné, l'évolution de la situation en Asie du Sud-Est et dans plusieurs grands pays ayant récemment accédé à une économie de marché rendra nécessaire l'injection de ressources accrues ainsi que l'amélioration de la coordination avec d'autres institutions internationales et avec le secteur privé de ces nouvelles économies de marché. Parallèlement, la Banque devra explorer des moyens novateurs d'aborder les problèmes que connaissent les pays les plus démunis, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne. Le Cadre de développement intégré proposé par le président Wolfensohn et les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté devraient orienter la Banque en lui fournissant des outils analytiques améliorés pour l'évaluation des priorités futures de développement. La Banque devra continuer d'adopter une stratégie de développement souple pour susciter un plus grand sentiment d'appartenance à l'égard de ces programmes dans chaque pays.

À défaut d'accorder suffisamment d'attention aux besoins particuliers des pays, la Banque ne pourra s'acquitter de ses objectifs d'amélioration de la qualité de ses opérations et de leur efficacité sur le développement.

L'an dernier, la Banque a assisté à une hausse sans précédent des demandes de financement. Comme les répercussions – tant économiques que sociales – de la crise financière dans les marchés naissants ne se sont pas encore résorbées, cette demande demeurera vraisemblablement élevée. Toutefois, à sa responsabilité de demeurer un organisme de crédit actif s'ajoute celle, tout aussi importante, de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de ressources pour s'acquitter de sa tâche. Ainsi, l'un des principaux défis pour l'avenir consistera à assurer la stabilité financière de la Banque à titre d'institution de développement.

## QUESTIONS COMMUNES

### Aperçu

Le FMI et la Banque mondiale sont des institutions importantes pour le Canada, et chacune joue un rôle unique au sein du système économique et financier international. Néanmoins, le mandat des deux institutions issues des accords de Bretton Woods se chevauche à certains égards, et il y a lieu parfois d'assurer une coopération et une coordination étroites des activités. En fait, au Sommet de Halifax, les dirigeants du G-7 ont réclamé une coopération et une coordination accrues entre le FMI et la Banque mondiale. Les hautes instances de ces deux institutions ont déployé des efforts considérables à cette fin. Deux exemples sont examinés ci-dessous, soit la préparation conjointe d'un projet d'aide aux PPTE et la coopération dans le cadre de la réforme du secteur financier.

### Le renforcement des secteurs financiers

Les problèmes qui touchent le secteur financier, particulièrement le système bancaire, peuvent entraver la croissance et la stabilité économique, et ils peuvent avoir des répercussions régionales et internationales, comme l'a démontré clairement la crise financière au sein des marchés naissants. Pour donner suite aux préoccupations exprimées à cet égard, le FMI et la Banque mondiale portent une attention accrue aux questions se rapportant au secteur financier. Les discussions au sein de ces deux institutions au cours des deux dernières années ont porté sur la façon dont elles pourraient aider les pays membres à établir des systèmes financiers sains et à en assurer la pérennité.

Le comité spécial de liaison du secteur financier a été mis sur pied pour améliorer la coordination opérationnelle des travaux liés au secteur financier dans les différents pays.

En collaboration avec la Banque mondiale, le Fonds établit des évaluations de la stabilité du secteur financier dans certains pays. Ces évaluations permettront de déterminer et d'estimer la vulnérabilité des systèmes financiers, et elles aideront à évaluer l'observation des normes, des pratiques exemplaires et des principes de base par les pays membres.

Les évaluations de la stabilité du secteur financier incluent une forme d'examen par les pairs en ce sens qu'elles sont établies avec la participation d'experts de l'extérieur provenant d'organismes nationaux de surveillance. Cette facette représente la concrétisation de la proposition d'examen par les pairs avancée par le Canada lors des réunions du FMI qui ont eu lieu en avril 1998.

Le Canada a été le premier pays industrialisé à faire l'objet d'une évaluation de la stabilité du secteur financier. Des membres du personnel du FMI et de la Banque mondiale et des spécialistes de l'extérieur provenant de l'Australie, du Brésil, de l'Allemagne, de la Suède et des États-Unis ont procédé à un examen pilote du système financier du Canada en octobre 1999. Les résultats de l'examen par les pairs ont été rendus publics dans le rapport

de 2000 ayant fait suite à la consultation du Canada aux termes de l'article IV. Dans l'ensemble, l'évaluation a révélé que le système financier du Canada était l'un des plus sains au monde (<http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk&sk=3420.0>).

## **Réduction de la dette multilatérale**

En juin 1995, au Sommet de Halifax, les pays du G-7 ont pressé les institutions issues des accords de Bretton Woods d'adopter une démarche globale pour régler les problèmes particuliers des pays les plus pauvres qui portent le lourd fardeau d'une dette multilatérale, et ce, grâce à l'application souple des outils existants et à la création de nouveaux mécanismes de réduction de la dette. À peine un an plus tard, aux assemblées annuelles de 1996 du FMI et de la Banque mondiale, les détails d'une nouvelle initiative de réduction de la dette des PPTÉ ont été entérinés par les membres des deux institutions.

Cette initiative a pour but principal de veiller à ce que les PPTÉ qui réussissent à appliquer une politique soutenue soient en mesure d'assumer leur dette extérieure globale, de raffermir leurs programmes de lutte contre la pauvreté et d'éliminer à tout jamais les exercices de rééchelonnement de leur dette.

Sept pays – la Bolivie, la Guyane, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Mozambique et l'Ouganda – ont vu leur demande acceptée en vertu du cadre initial de l'initiative. La valeur actualisée nette de l'aide totalise 3,4 milliards de dollars américains, soit une réduction d'environ 6,8 milliards de dollars du service de la dette (sur une base nominale). L'Ouganda, la Bolivie, la Guyane et le Mozambique ont franchi toutes les étapes de l'initiative des PPTÉ et ont eu droit à une aide dont la valeur actualisée totalise près de 2,8 milliards de dollars américains, et à une réduction de 5,5 milliards du service de la dette. Des examens préliminaires ont également été effectués dans le cas de cinq autres pays – l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Nicaragua et la Tanzanie. La dette de deux pays – le Bénin et le Sénégal – a été jugée soutenable aux termes du cadre initial.

Deux ans après la mise en œuvre de l'initiative des PPTÉ, la communauté internationale a constaté que celle-ci n'atteignait pas son objectif de maintien de la dette à un niveau soutenable et de réduction de la pauvreté. La réduction de la dette n'était pas assez importante, elle arrivait trop tard, et elle ne profitait qu'à un trop petit nombre de pays. Le Canada, d'autres pays donateurs et la société civile ont exigé un examen complet de l'initiative des PPTÉ. En réponse à cette demande, le FMI et la Banque mondiale ont lancé un processus consultatif à l'échelle mondiale qui a débuté en 1999.

Pendant la première moitié de 1999, la société civile et les gouvernements, y compris six pays du G-7 (dont le Canada), ont transmis un grand nombre de demandes d'amélioration de l'initiative des PPTÉ. À la suite de ce processus consultatif, l'initiative du G-7 en matière de réduction de la dette a été mise sur pied. Celle-ci exige une réduction de la dette plus rapide, plus soutenue et élargie, et un accent accru sur la réduction de la pauvreté. Au sommet de Cologne tenu en juin 1999, les dirigeants du G-7 se sont entendus sur les

améliorations à apporter à l'initiative des PPTE, faisant de la réduction de la pauvreté et du maintien de la dette à un niveau soutenable les objectifs fondamentaux. Cette initiative a adopté un grand nombre des propositions du Canada, et l'accent sur la réduction de la pauvreté est le reflet du mandat de base du programme canadien d'aide au développement. La Banque mondiale et le FMI ont endossé le nouveau plan de réduction de la dette, et ils ont présenté les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté comme principal mécanisme permettant de veiller à ce que les gains découlant de la réduction de la dette servent à investir dans les secteurs sociaux, surtout dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Pour être admissible à cette aide exceptionnelle, un pays ne doit bénéficier que de l'aide de l'IDA et être aux prises avec une dette insoutenable après l'application de tous les mécanismes de réduction de la dette actuellement à sa disposition. Le caractère soutenable du fardeau de la dette est déterminé d'après le ratio de la dette aux exportations et du service de la dette aux exportations (calculé selon la valeur actualisée nette). On estime qu'un ratio de la dette aux exportations de 150 % et un ratio de la dette aux recettes de 250 % constituent le plafond d'acceptabilité de la dette des PPTE, en comparaison d'un ratio cible de la dette aux exportations variant entre 200 et 250 % et d'un ratio cible de la dette aux recettes de 280 % aux termes de l'initiative initiale en faveur des PPTE.

Selon la Banque mondiale, ces améliorations feront plus que doubler le montant de la réduction de la dette, qui sera porté à plus de 28 milliards de dollars américains. Parmi les 40 PPTE, 36 pays devraient maintenant être admissibles à l'initiative améliorée d'allègement de la dette, comparativement avec 29 pays aux termes du cadre initial en faveur des PPTE. La réduction de la dette sera plus rapide étant donné que les créanciers multilatéraux s'entendent, pour la première fois, pour réduire la dette dès qu'il est décidé qu'un pays est admissible à l'initiative de réduction de la dette. Pendant les deux premiers mois de 2000, le FMI et la Banque mondiale ont envisagé un allègement rétroactif de la dette pour l'Ouganda et la Bolivie, et la Mauritanie est devenue le premier « nouveau cas » à faire l'objet d'une décision aux termes de l'initiative améliorée de réduction de la dette des PPTE. Des examens préliminaires de l'admissibilité à l'aide aux termes de l'initiative améliorée de réduction de la dette des PPTE ont été menés dans quatre autres cas – ceux de la Guinée, du Honduras, de la Tanzanie et du Nicaragua.

La nouvelle initiative des PPTE permettra de réduire davantage les ratios du service de la dette et de libérer des ressources appréciables pour des dépenses du secteur social et d'autres grandes priorités. Par exemple, d'après l'expérience des pays déjà pris en considération aux termes de l'ancienne initiative en faveur des PPTE, la Banque mondiale estime que la nouvelle initiative pourrait permettre d'augmenter du tiers le niveau des dépenses du secteur social. En outre, l'annulation convenue des fardeaux d'endettement liés à l'aide par les pays du G-7 après les mesures de réduction de la dette des PPTE permettrait de libérer d'autres ressources qui pourraient être affectées à des priorités clés.

Les nouveaux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté serviront ensuite à renforcer les liens entre l'allégement de la dette et la réduction de la pauvreté, de sorte que les ressources dégagées par suite de la réduction de la dette soient affectées à des dépenses du secteur social et à des programmes de réduction de la pauvreté. Ces cadres stratégiques seront mis au point par chacun des gouvernements des PPTE après consultation des IFI et de larges segments de la société civile. Ils orienteront les programmes d'aide par pays du FMI et de la Banque mondiale. En donnant une responsabilité accrue aux PPTE, les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté devraient se traduire par une accélération du processus de réduction de la pauvreté.

Le Canada est un ferme partisan de la réduction de la dette insoutenable des pays pauvres, et il a accordé de l'aide bilatérale dans trois secteurs :

- Le Canada a renoncé à la totalité de la dette au titre de l'aide publique au développement des PPTE, à l'exception du Myanmar (l'ancienne Birmanie); cette remise de dette accumulée depuis 1978 atteint 900 millions de dollars.
- Le Canada a contribué à combler l'insuffisance de fonds dans le cadre du programme de réduction de la dette du Mozambique; en effet, en mars 1998, le Canada s'est engagé à verser 8 millions de dollars, bien qu'il n'ait pas de prêts en cours dans ce pays.
- En 1998, le Canada a versé environ 32 millions de dollars au fonds de fiducie des PPTE, dont 20 millions ont été mis de côté pour assurer la participation intégrale de la Banque africaine de développement. Du reste de cette somme, 1,5 million de dollars a servi à réduire le fardeau de la dette de la Guyane. Le budget de 2000 a dégagé 175 millions de dollars pour des subventions additionnelles aux fonds de fiducie du FMI et de la Banque mondiale au profit des pays les plus pauvres, ce qui porte le total des contributions du Canada à ce jour à 215 millions de dollars.

À l'automne de 1998, le Canada est devenu un chef de file du mouvement en faveur des réformes en visant les PPTE. Le 25 mars 1999, le Premier ministre Jean Chrétien a annoncé les propositions canadiennes d'amélioration de l'effort de réduction de la dette; ce faisant, le Canada est ressorti comme un leader du G-7 au chapitre de l'allégement du fardeau de la dette des PPTE. En outre, le Canada s'est engagé à effacer la totalité de la dette des pays les plus pauvres, c'est-à-dire le Bangladesh, le Honduras, Madagascar, la Tanzanie et peut-être la Zambie. En décembre 1999, le Canada s'est partiellement acquitté de son engagement quand il a effacé la dette du Bangladesh, un des pays les moins avancés où la réforme est entreprise. La totalité de la dette d'autres bénéficiaires éventuels sera effacée une fois qu'ils auront terminé leur programme des PPTE. Le Canada s'est aussi engagé à prendre en considération la situation de cinq autres pays – l'Éthiopie, le Rwanda, le Libéria, le Soudan et la République démocratique du Congo (l'ancien Zaïre) – quand leur situation le permettra. Le budget de février 2000 a étendu l'effacement de la totalité de la dette à tous les PPTE admissibles qui font de réels efforts en vue d'améliorer le bien-être de leurs citoyens.

## ***Mécanismes actuels d'aide aux pays pauvres très endettés***

### ***Mécanismes de la Banque mondiale***

**Prêts courants** – La Banque mondiale débloque des crédits de l'Association internationale de développement (IDA) à des conditions très avantageuses, habituellement sous forme de prêts à échéance de 40 ans, et ce, sans intérêt.

**Assouplissement de l'accès** – Les pays qui déploient des efforts spéciaux pour éliminer leurs arriérés ou qui participent à des mécanismes élaborés de remboursement de la dette ont accès plus facilement aux ressources relativement restreintes de l'IDA.

**La cinquième dimension** – Les pays qui ne bénéficient que de l'aide de l'IDA et qui ont contracté des emprunts au-delà du taux du marché auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) reçoivent également des subventions annuelles de taux d'intérêt. Au cours des dernières années, ces subventions ont permis de réduire le taux d'intérêt sur les prêts consentis antérieurement par la BIRD, d'une moyenne de 6 % à moins de 1 %.

**Réduction de la dette des pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA** – La BIRD offre des subventions (sans remboursement d'intérêt ni de capital) pour éliminer jusqu'à la totalité de la dette envers des banques commerciales qui a été contractée par les pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA. Jusqu'à présent, le mécanisme de la Banque mondiale a permis d'éliminer sans frais presque 3 milliards de dollars américains de dette de ces pays envers des banques commerciales.

### ***Fonds monétaire international***

**Surveillance des politiques** – Dans certains pays, le FMI offre des conseils qui facilitent l'adoption de politiques jetant les bases d'une croissance économique durable et de la stabilité des prix. De façon plus générale, la surveillance du système monétaire mondial par le FMI vise à favoriser la croissance équilibrée du commerce mondial et la mise en œuvre d'un système de taux de change ordonné et stable.

**Facilité d'ajustement structurel renforcée** – Cette facilité constitue la principale source de financement de faveur offerte par le Fonds aux pays à faible revenu qui entreprennent des réformes économiques dans le cadre d'un programme du FMI. Compte tenu des défis particuliers que doivent relever ces pays, la Facilité offre des prêts comportant des échéances plus longues et des taux d'intérêt sensiblement moins élevés que les mécanismes ordinaires du FMI.

**Aide technique** – Le FMI et la Banque mondiale offrent une aide technique appréciable aux pays à faible revenu pour les aider à raffermir leurs politiques de gestion de la dette.

**ANNEXE 1****Accords de prêt du Fonds monétaire international  
en vigueur au 31 décembre 1999**

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(millions de DTS)	
<b>Accords de confirmation – Total</b>			<b>39 897,68</b>	<b>12 711,81</b>
Bosnie-Herzégovine	29 mai 1998	28 avril 2000	77,51	24,24
Brésil	2 décembre 1998	1 <sup>er</sup> décembre 2001	10 419,84	2 550,69
Cap-Vert	20 février 1998	15 mars 2000	2,50	2,50
Corée	4 décembre 1997	3 décembre 2000	15 500,00	1 087,50
El Salvador	23 septembre 1998	22 février 2000	37,68	37,68
Fédération de Russie	28 juillet 1999	27 décembre 2000	3 300,00	2 828,57
Lettonie	10 décembre 1999	9 avril 2001	33,00	33,00
Mexique	7 juillet 1999	30 novembre 2000	3 103,00	2 068,60
Philippines	1 <sup>er</sup> avril 1998	31 mars 2000	1 020,79	475,13
Roumanie	5 août 1999	31 mars 2000	400,00	347,00
Thaïlande	20 août 1997	19 juin 2000	2 900,00	400,00
Turquie	22 décembre 1999	21 décembre 2002	2 892,00	2 670,28
Uruguay	29 mars 1999	28 mars 2000	70,00	70,00
Zimbabwe	2 août 1999	1 <sup>er</sup> octobre 2000	141,36	116,62
<b>Mécanismes élargis de crédit – Total</b>			<b>14 035,13</b>	<b>8 826,90</b>
Argentine	4 février 1998	3 février 2001	2 080,00	2 080,00
Azerbaïdjan	20 décembre 1996	19 mars 2000	58,50	5,26
Bulgarie	25 septembre 1998	24 septembre 2001	627,62	313,82
Colombie	20 décembre 1999	19 décembre 2002	1 957,00	1 957,00
Croatie	12 mars 1997	11 mars 2000	353,16	324,38
Indonésie	25 août 1998	5 novembre 2000	5 383,10	1 585,40
Jordanie	15 avril 1999	14 avril 2002	127,88	106,56
Kazakhstan	13 décembre 1999	12 décembre 2002	329,10	329,10
Moldavie	20 mai 1996	19 mai 2000	135,00	47,50
Pakistan	20 octobre 1997	19 octobre 2000	454,92	341,18
Panama	10 décembre 1997	9 décembre 2000	120,00	80,00
Pérou	24 juin 1999	31 mai 2002	383,00	383,00
Ukraine	4 septembre 1998	3 septembre 2001	1 919,95	1 207,80
Yémen	29 octobre 1997	1 <sup>er</sup> mars 2001	105,90	65,90

**ANNEXE 1****Accords de prêt du Fonds monétaire international  
en vigueur au 31 décembre 1999 (suite)**

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(millions de DTS)	
<b>Fiducie de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance – Total</b>			<b>3 639,69</b>	<b>1 957,27</b>
Albanie	13 mai 1998	12 mai 2001	45,04	23,69
Azerbaïdjan	20 décembre 1996	24 janvier 2000	93,60	11,70
Bénin	28 août 1996	7 janvier 2000	27,18	10,87
Bolivie	18 septembre 1998	17 septembre 2001	100,96	67,31
Burkina Faso	10 septembre 1999	9 septembre 2002	39,12	33,53
Cambodge	22 octobre 1999	21 octobre 2002	58,50	50,14
Cameroun	20 août 1997	19 août 2000	162,12	36,03
Côte d'Ivoire	17 mars 1998	16 mars 2001	285,84	161,98
Djibouti	18 octobre 1999	17 octobre 2002	19,08	16,36
Gambie	29 juin 1998	28 juin 2001	20,61	13,74
Ghana	3 mai 1999	2 mai 2002	155,00	110,70
Guinée	13 janvier 1997	12 janvier 2000	70,80	15,73
Guyane	15 juillet 1998	14 juillet 2001	53,76	35,84
Honduras	26 mars 1999	25 mars 2002	156,75	80,75
Kirghizistan	26 juin 1998	25 juin 2001	73,38	43,00
Macédoine (ERY)	11 avril 1997	10 avril 2000	54,56	27,28
Madagascar	27 novembre 1996	27 juillet 2000	81,36	40,68
Mali	6 août 1999	5 août 2002	46,65	39,90
Mauritanie	21 juillet 1999	20 juillet 2002	42,49	36,42
Mongolie	30 juillet 1997	29 juillet 2000	33,39	21,89
Mozambique	28 juin 1999	27 juin 2002	58,80	50,40
Nicaragua	18 mars 1998	17 mars 2001	148,96	53,82
Ouganda	10 novembre 1997	9 novembre 2000	100,43	17,85
Pakistan	20 octobre 1997	19 octobre 2000	682,38	417,01
République centrafricaine	20 juillet 1998	19 juillet 2001	49,44	32,96
Rwanda	24 juin 1998	23 juin 2001	71,40	38,08
Sénégal	20 avril 1998	19 avril 2001	107,01	57,07
Tadjikistan	24 juin 1998	23 juin 2001	100,30	53,34
Tanzanie	8 novembre 1996	7 février 2000	181,59	0
Yémen	29 octobre 1997	28 octobre 2000	264,75	114,75
Zambie	25 mars 1999	24 mars 2002	254,45	244,45
<b>Total</b>			<b>57 572,50</b>	<b>23 495,98</b>

## ANNEXE 2

Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement – Exercice 1999 (1<sup>er</sup> juillet 1998 – 30 juin 1999)

	BIRD	IDA	Total	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(millions de \$US)				
<b>Par région</b>				
Afrique	5,0	2 063,5	57	2 068,5
Amérique latine et Caraïbes	7 133,3	603,6	51	7 736,8
Asie de l'Est et Pacifique	8 754,8	1 010,4	55	9 765,2
Asie du Sud	750,0	1 812,0	18	2 562,0
Europe et Asie centrale	4 350,3	935,7	74	5 286,0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 189,0	386,5	22	1 575,5
<b>Total</b>	<b>22 182,3</b>	<b>6 811,8</b>	<b>276</b>	<b>28 994,1</b>
<b>Par objet</b>				
Agriculture	1 787,7	1 020,1		2 807,8
Approvisionnement en eau et assainissement	509,8	242,9		752,7
Démographie, santé et nutrition	514,2	592,5		1 106,7
Développement urbain	319,0	386,6		706,5
Éducation	804,4	539,8		1 344,3
Énergie électrique et autres sources d'énergie	340,0	100,0		440,0
Environnement	311,0	228,3		539,3
Finances	2 574,9	301,5		2 876,4
Gestion du secteur public	1 042,1	387,8		1 430,0
Industrie	590,0	87,0		677,0
Mines	300,0	15,0		315,0
Pétrole et gaz naturel	–	17,5		17,5
Secteur social	2 235,9	442,7		2 678,6
Secteurs divers	8 811,7	1 457,9		10 269,6
Télécommunications	–	10,8		10,8
Transport	2 040,5	981,3		3 021,8
<b>Total</b>	<b>22 182,3</b>	<b>6 811,8</b>		<b>28 994,1</b>

**ANNEXE 3****Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement aux pays en développement**

	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
	(millions de \$US)					
<b>Par exercice<sup>1</sup></b>						
Jusqu'en 1968	549	11 418,1	116	1 831,8	665	13 249,9
Total 1969-1973	374	8 917,8	273	3 931,6	647	12 849,4
Total 1974-1978	666	24 372,3	376	7 947,4	1 042	32 319,7
Total 1979-1983	711	44 908,0	518	16 368,1	1 229	61 276,1
1983-1984	129	11 947,2	106	3 575,0	235	15 522,2
1984-1985	131	11 356,3	105	3 028,1	236	14 384,4
1985-1986	131	13 178,8	97	3 139,9	228	16 318,7
1986-1987	127	14 188,2	108	3 485,8	235	17 674,0
1987-1988	118	14 762,0	99	4 458,7	217	19 220,7
1988-1989	119	16 433,2	106	4 933,6	225	21 366,8
1989-1990	121	15 179,7	101	5 522,0	222	20 701,7
1990-1991	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
1991-1992	112	15 156,0	110	6 549,7	222	21 705,7
1992-1993	122	16 944,5	123	6 751,4	245	23 695,9
1993-1994	124	14 243,9	104	6 592,1	228	20 836,0
1994-1995	134	16 852,6	108	5 699,2	242	22 521,8
1995-1996	129	14 656,0	127	6 864,0	256	21 520,0
1996-1997	141	14 525,0	100	4 622,0	241	19 147,0
1997-1998	151	21 086,2	135	7 507,8	286	28 594,0
1998-1999	131	22 182,3	145	6 811,8	276	28 994,1
<b>Total</b>	<b>4 346</b>	<b>338 699,5</b>	<b>3 060</b>	<b>115 883,5</b>	<b>7 406</b>	<b>454 583,6</b>

<sup>1</sup> Exercices financiers du Groupe de la Banque mondiale (1<sup>er</sup> juillet – 30 juin).

## ANNEXE 4

Dépenses des emprunteurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement – Biens et services canadiens au 30 juin 1999

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
	(millions de \$US)		
<b>Par année civile</b>			
Jusqu'en décembre 1960	133,5	–	133,5
1961	8,2	–	8,2
1962	3,7	–	3,7
1963	5,6	7,4	13,0
1964	4,7	1,8	6,5
1965	5,4	2,7	8,1
1966	11,6	5,3	16,9
1967	13,2	14,7	27,9
1968	6,3	7,8	14,1
1969	4,4	11,0	15,4
1970	7,6	1,3	8,9
1971	11,1	2,2	13,3
1972	10,5	2,3	12,8
1973	12,4	5,1	17,5
1974	15,8	8,4	24,2
1975	22,1	15,0	37,1
1976	25,7	10,8	36,5
1977	34,5	4,8	39,3
1978	26,1	5,5	31,6
1979	44,4	8,1	52,5
1980	51,5	7,8	59,3
1981	94,3	14,5	108,8
1982	75,0	17,6	92,6
1983	82,3	26,9	109,2
1984	92,6	54,3	146,9
1985	94,3	39,7	134,0
1986	184,8	46,8	231,6
1987 (janvier – juin)	92,8	23,4	116,2

**ANNEXE 4**

Dépenses des emprunteurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement – Biens et services canadiens au 30 juin 1999 (suite)

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
	(millions de \$US)		
<b>Par exercice<sup>1</sup></b>			
1988 – 1989	182,1	47,4	229,5
1989 – 1990	197,0	45,0	242,0
1990 – 1991	164,0	41,0	205,0
1991 – 1992	139,0	34,0	173,0
1992 – 1993	131,0	38,0	169,0
1993 – 1994	151,0	41,0	192,0
1994 – 1995	115,0	69,0	184,0
1995 – 1996	123,0	48,0	171,0
1996 – 1997	169,0	56,0	225,0
1997 – 1998	113,0	42,0	155,0
1998 – 1999	82,0	32,0	114,0
1999 – 2000	69,0	37,0	106,0
<b>Total</b>	<b>2 760,0</b>	<b>850,0</b>	<b>3 110,0</b>
Pourcentage du total des dépenses	2,33	1,85	s. o.
Pourcentage des dépenses de l'exercice 1999	2,76	2,15	2,51

<sup>1</sup> Exercices financiers du Groupe de la Banque mondiale (1<sup>er</sup> juillet – 30 juin).

**ANNEXE 5****Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement par pays au 30 juin 1999**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(millions de \$US)			
<b>Emprunteur ou garant</b>				
Afghanistan	–	230,1	20	230,1
Afrique du Sud	287,8	–	12	287,8
Albanie	–	481,7	33	481,7
Algérie	5 558,5	–	62	5 558,5
Angola	–	277,8	10	277,8
Argentine	17 714,3	–	104	17 714,3
Arménie	12,0	523,3	20	535,3
Australie	417,7	–	7	417,7
Autriche	106,4	–	9	106,4
Azerbaïdjan	–	369,2	12	369,2
Bahamas	42,8	–	5	42,8
Bangladesh	46,1	9 140,8	161	9 186,9
Barbade	103,2	–	11	103,2
Bélarus	170,2	–	3	170,2
Belgique	76,0	–	4	76,0
Belize	71,8	–	8	71,8
Bénin	–	696,3	47	696,3
Bhoutan	–	41,9	7	41,9
Bolivie	299,3	1 564,4	74	1 863,7
Bosnie-Herzégovine	–	547,6	25	547,6
Botswana	280,7	15,8	26	296,5
Brésil	27 412,9	–	249	27 412,9
Bulgarie	1 210,1	–	18	1 210,1
Burkina Faso	1,9	902,2	50	904,1
Burundi	4,8	694,0	47	698,8
Cambodge	–	343,4	11	343,4
Cameroun	1 294,4	1 025,0	69	2 319,4
Cap-Vert	–	146,4	14	146,4
Chili	3 585,9	19,0	60	3 604,9
Chine	23 106,3	9 946,7	219	33 053,0
Chypre	418,8	–	30	418,8
Colombie	8 890,6	19,5	152	8 910,1
Communauté de l'Afrique orientale	244,8	–	10	244,8
Comores	–	101,7	16	101,7
Congo	216,7	183,6	20	400,3
Corée	15 647,0	110,8	120	15 757,8
Costa Rica	888,9	5,5	38	894,4
Côte d'Ivoire	2 887,9	1 802,3	84	4 690,2
Croatie	733,7	–	14	733,7

**ANNEXE 5****Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement par pays au 30 juin 1999 (suite)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(millions de \$US)			
Danemark	85,0	–	3	85,0
Djibouti	–	75,6	11	75,6
Dominique	3,1	14,1	4	17,1
Égypte	4 367,5	1 984,0	102	6 351,5
El Salvador	820,6	25,6	34	846,2
Équateur	2 442,6	36,9	71	2 479,5
Érythrée	–	125,4	5	125,4
Espagne	478,7	–	12	478,7
Estonie	125,7	–	7	125,7
Éthiopie	108,6	2 927,7	73	3 036,3
Fédération de Russie	11 721,5	–	42	11 721,5
Fidji	152,9	–	13	152,9
Finlande	316,8	–	18	316,8
France	250,0	–	1	250,0
Gabon	227,0	–	14	227,0
Gambie	–	213,2	26	213,2
Géorgie	–	509,6	22	509,6
Ghana	207,0	3 502,8	103	3 709,8
Grèce	490,8	–	17	490,8
Grenade	3,8	8,8	2	12,7
Guatemala	1 058,1	–	34	1 058,1
Guinée équatoriale	–	45,0	9	45,0
Guinée	75,2	1 129,2	56	1 204,4
Guinée-Bissau	–	234,9	21	234,9
Guyane	80,0	302,8	28	382,8
Haïti	2,6	626,5	37	629,1
Honduras	717,3	978,6	55	1 695,9
Hongrie	4 302,0	–	39	4 302,0
Îles Salomon	–	45,9	7	45,9
Inde	25 828,1	26 161,3	401	51 989,4
Indonésie	27 043,9	1 067,2	28 8	28 111,1
Iran	2 058,1	–	39	2 058,1
Iraq	156,2	–	6	156,2
Irlande	152,5	–	8	152,5
Islande	47,1	–	10	47,1
Israël	284,5	–	11	284,5
Italie	299,6	–	8	399,6
Jamaïque	1 326,0	–	62	1 326,0
Japon	862,9	–	31	862,9
Jordanie	1 882,0	85,3	65	1 967,3

**ANNEXE 5**

Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement par pays au 30 juin 1999 (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(millions de \$US)			
Kazakhstan	1 679,1	–	20	1 679,1
Kenya	1 200,0	2 870,8	119	4 070,8
Kirghizistan	–	500,0	18	500,0
Laos	–	576,0	27	576,0
Lesotho	155,0	292,0	28	447,0
Lettonie	314,9	–	14	314,9
Liban	783,5	–	15	783,5
Libéria	156,0	114,5	35	270,5
Lituanie	293,3	–	11	293,3
Luxembourg	12,0	–	1	12,0
Macédoine (ERY)	205,5	293,8	17	499,3
Madagascar	32,9	1 743,4	80	1 776,3
Malawi	124,1	1 854,1	75	1 978,2
Malaysia	4 150,6	–	87	4 150,6
Maldives	–	47,3	6	47,3
Mali	1,9	1 241,5	59	1 243,4
Malte	7,5	–	1	7,5
Maroc	8 435,3	50,8	126	8 486,1
Maurice	413,1	20,2	34	433,3
Mauritanie	146,0	512,7	45	658,7
Mexique	30 009,6	–	169	30 009,6
Moldavie	302,8	146,0	15	448,8
Mongolie	–	175,7	11	175,7
Mozambique	–	1 812,0	33	1 812,0
Myanmar	33,4	804,0	33	837,4
Népal	–	1 557,5	70	1 557,5
Nicaragua	233,6	754,5	47	988,1
Niger	–	816,6	45	816,6
Nigeria	6 248,2	902,9	98	7 151,1
Norvège	145,0	–	6	145,0
Nouvelle-Zélande	126,8	–	6	126,8
Oman	157,1	–	11	157,1
Organisation des États des Caraïbes orientales	14,1	5,5	1	19,6
Ouganda	8,4	2 714,4	71	2 722,8
Ouzbékistan	434,0	–	9	434,0

**ANNEXE 5****Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement par pays au 30 juin 1999 (suite)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(millions de \$US)			
Pakistan	6 614,2	5 468,1	191	12 082,3
Panama	1 179,8	–	42	1 179,8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	597,0	113,2	38	710,2
Paraguay	807,9	45,5	42	853,4
Pays de l'OECD	3,6	2,4	1	6,0
Pays-Bas	244,0	–	8	244,0
Pérou	5 053,6	–	82	5 053,6
Philippines	10 666,4	294,2	155	10 960,6
Pologne	4 969,4	–	30	4 969,5
Portugal	1 338,8	–	32	1 338,5
Région d'Afrique de l'Est	–	45,0	1	45,0
Région d'Afrique de l'Ouest	6,1	52,5	4	58,6
Région de l'Afrique	15,0	45,5	2	60,5
Région des Caraïbes	89,8	47,7	7	137,5
République centrafricaine	–	403,5	24	403,5
République démocratique du Congo	330,0	1 151,5	66	1 481,5
République dominicaine	851,0	22,0	30	873,0
République slovaque	135,0	–	2	135,0
République tchèque	326,0	–	2	326,0
Roumanie	5 195,8	–	58	5 195,8
Rwanda	–	869,4	48	869,4
Sainte-Lucie	8,5	11,2	3	19,7
Saint-Kitts-et-Nevis	1,5	1,5	1	3,0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1,4	6,4	2	7,8
Samoa occidentale	–	46,6	8	46,6
Samoa	–	14,4	1	14,4
Sao Tomé-et-Principe	–	58,9	8	58,9
Sénégal	164,9	1 702,4	90	1 867,3
Seychelles	10,7	–	2	10,7
Sierra Leone	18,7	403,7	25	422,4
Singapour	181,3	–	14	181,3
Slovénie	168,2	–	4	168,2
Somalie	–	492,1	39	492,1
Soudan	166,0	1 352,9	56	1 518,9
Sri Lanka	210,7	2 271,2	83	2 481,9
Swaziland	104,8	7,8	14	112,6
Syrie	613,2	47,3	20	660,5

## ANNEXE 5

Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement par pays au 30 juin 1999 (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(millions de \$US)			
Tadjikistan	–	180,3	10	180,3
Taiwan	329,4	15,3	18	344,7
Tanzanie	318,2	3 101,6	109	3 419,8
Tchad	–	622,2	36	622,2
Tchécoslovaquie	450,0	–	1	450,0
Thaïlande	7 579,1	125,1	123	7 704,2
Togo	20,0	733,5	42	753,5
Tonga	–	5,0	2	5,0
Trinité-et-Tobago	313,6	–	21	313,6
Tunisie	4 423,7	74,6	114	4 498,3
Turkménistan	89,5	–	3	89,5
Turquie	13 770,5	178,5	135	13 949,0
Ukraine	2 821,8	–	16	2 821,8
Uruguay	1 640,7	–	44	1 640,7
Vanuatu	–	15,4	4	15,4
Venezuela	3 293,1	–	38	3 293,1
Vietnam	–	2 354,6	24	2 354,6
Yémen	–	1 630,9	114	1 630,9
Yougoslavie	6 114,7	–	90	6 114,7
Zambie	679,1	2 115,7	72	2 794,8
Zimbabwe	983,0	656,9	35	1 640,1
<b>Total pour l'ensemble de la Banque</b>	<b>338 583,5</b>	<b>115 883,0</b>	<b>7 406</b>	<b>454 415,5</b>

**ANNEXE 6**

Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 1999, par pays – du 1<sup>er</sup> juillet 1998 au 30 juin 1999

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(millions de \$US)			
<b>Emprunteur ou garant</b>				
Albanie	–	125,0	5	125,0
Argentine	3 226,1	–	8	3 226,1
Arménie	–	120,6	4	120,6
Azerbaïdjan	–	79,5	4	79,5
Bangladesh	–	1 020,7	6	1 020,7
Bénin	–	25,5	1	25,5
Bolivie	–	186,8	4	186,8
Bosnie-Herzégovine	–	163,0	6	163,0
Brésil	1 686,1	–	8	1 686,1
Bulgarie	160,8	–	3	160,8
Burkina Faso	–	20,2	2	20,2
Cambodge	–	75,3	3	75,3
Cameroun	–	28,2	1	28,2
Cap-Vert	–	48,6	1	48,6
Chili	160,5	–	3	160,5
Chine	1 674,4	422,6	19	2 097,0
Colombie	142,0	–	2	142,0
Corée	2 048,0	–	2	2 048,0
Côte d'Ivoire	–	75,6	1	75,6
Croatie	108,3	–	2	108,3
Djibouti	–	17,5	1	17,5
Égypte	345,0	205,0	6	550,0
Éthiopie	–	100,0	1	100,0
Fédération de Russie	1 930,0	–	3	1 930,0
Gabon	5,0	–	1	5,0
Gambie	–	35,0	2	35,0
Géorgie	–	136,6	7	136,6
Ghana	–	281,8	5	281,8
Guatemala	167,0	–	5	167,0
Guinée	–	55,4	4	55,4
Guyane	–	9,0	1	9,0
Honduras	–	283,7	3	283,7
Îles Salomon	–	12,0	1	12,0
Inde	400,0	654,8	7	1 054,8
Indonésie	2 605,1	422,6	11	2 741,1

## ANNEXE 6

Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 1999, par pays – du 1<sup>er</sup> juillet 1998 au 30 juin 1999 (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(millions de \$US)				
Jordanie	210,0	–	3	210,0
Kazakhstan	175,5	–	4	175,5
Kenya	–	40,0	1	40,0
Kirghizistan	–	61,5	3	61,5
Laos	–	29,8	2	29,8
Lesotho	–	21,0	1	21,0
Lettonie	58,6	–	4	58,6
Lituanie	20,1	–	1	20,1
Macédoine (ERY)	32,0	90,0	5	122,0
Madagascar	–	131,4	3	131,4
Malawi	–	193,0	4	193,0
Malaysia	404,0	–	3	404,0
Mali	–	40,0	1	40,0
Maroc	440,0	–	6	440,0
Mauritanie	–	30,8	3	30,8
Mexique	949,9	–	2	949,9
Moldavie	–	66,1	3	66,1
Mongolie	–	12,0	1	12,0
Mozambique	–	176,0	3	176,0
Népal	–	17,5	2	17,5
Nicaragua	–	118,6	3	118,6
Niger	–	82,6	2	82,6
Organisation des États des Caraïbes orientales	14,1	5,5	1	19,6
Ouganda	–	164,8	5	164,8
Ouzbékistan	55,0	–	2	55,0
Pakistan	350,0	90,0	2	440,0
Panama	150,3	–	3	150,3
Pérou	338,0	–	2	338,0
Philippines	723,3	–	5	723,3
Pologne	327,0	–	3	327,0
République dominicaine	111,1	–	1	111,1
Roumanie	340,0	–	4	340,0
Rwanda	–	80,0	2	80,0
Samoa	–	14,4	1	14,4
Sénégal	–	117,4	2	117,4
Slovénie	15,0	–	1	15,0
Sri Lanka	–	29,0	1	29,0

**ANNEXE 6**

Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 1999, par pays – du 1<sup>er</sup> juillet 1998 au 30 juin 1999 (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(millions de \$US)			
Tadjikistan	–	93,4	5	93,4
Tanzanie	–	40,0	1	40,0
Tchad	–	40,9	1	40,9
Thaïlande	1 300,0	–	3	1 300,0
Togo	–	5,0	1	5,0
Trinité-et-Tobago	14,8	–	1	14,8
Tunisie	194,0	–	2	194,0
Turquie	528,0	–	3	528,0
Ukraine	600,0	–	2	600,0
Uruguay	92,5	–	2	92,5
Venezuela	80,7	–	2	80,7
Vietnam	–	308,3	4	308,3
Yémen	–	181,5	5	181,5
Zambie	–	212,8	2	212,8
<b>Total pour l'ensemble de la Banque</b>	<b>22 182,3</b>	<b>6 811,8</b>	<b>276</b>	<b>28 994,1</b>